

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin à 20h30, le Conseil Municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 23 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de Monsieur Nicolas MÉARY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. MÉARY Nicolas
M. CHERFA Lahcène
Mme LECOUSTEY Christiane
M. PELTIER Michel
Mme CHRÉTIEN Sandrine
M. GIRARD Alain
Mme MARTIGNE Patricia
Mme PILOQUET Gaëlle
Mme MAYER-GILLET Danielle
M. GIBERT Michel
M. PIERRE Pascal
M. CERISARA Giorgio
Mme CESTIA-FURCY Corinne
Mme MARIE Monique
Mme DELPUECH Marie-France
M. ABDOURAHIM Abdallah
Mme CORREA Angélique
Mme FOULON Cécilia
M. TROUVÉ William
M. CHAMPION Christian
Mme DAENINCK Sylvie
M. GUSTAVE Steevy
Mme AFONSO-MACHADO Sandra

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme FLORETTE Aline à M. MÉARY Nicolas
M. BÉTRANCOURT Mathieu à Mme Patricia MARTIGNE
M. COINCE Jean-Luc à M. PELTIER Michel
Mme CARMONT Françoise à Mme CESTIA-FURCY Corinne
Mme MARCHAL Bernadette à M. CHERFA Lahcène
Mme RAFFALLI Pascale à M. CERISARA Giorgio
M. POITRINEL Charles à Mme LECOUSTEY Christiane
Mme OMRANI Nawel à M. GIRARD Alain
M. POUZOL Michel à Mme AFONSO-MACHADO Sandra
Mme CILIA Chloé à Mme DAENINCK Sylvie

ABSENTS :

Mme NOURI Sabrina
M. MOUKADDI Nourdine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme FOULON Cécilia

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil Municipal de Brétigny-sur-Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique.

Ordre du jour :

	<u>Décisions municipales</u> : 2023- 042/043/044/045/046/047/048/049/050/051/052/053/054/055/056/057/058/059/060/061/062/063/064/065/066/067/068/069/070/071/072/073/074/075/076/077/078/079/080/081/082/083/084/085/086/087/088/089/090/091/092/093/094/095/096/097/098/099/100/101/102/103/104/105/106/107/108/109/110/111/112/113/114/115/116/117/118/119/120/121
	Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023
1	Adhésion à l'association « Villes de France »
2	Approbation de l'adhésion de la commune d'Étiolles au SMOYS au titre de la compétence IRVE
3	Approbation de l'adhésion de la commune des Ulis au SMOYS au titre de la compétence IRVE
4	Approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-du-Perray au SMOYS au titre de la compétence IRVE
5	Approbation de l'adhésion de la commune de Viry-Châtillon au SMOYS au titre de la compétence IRVE
6	Approbation de l'adhésion de la commune de Villabé au SMOYS au titre de la compétence IRVE
7	Approbation de l'adhésion de la commune de Villeneuve-le-Roi au SMOYS au titre de la compétence IRVE
8	Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal de la ville
9	Vote du compte administratif 2022 du budget principal de la ville

10	Affectation du résultat 2022 du budget principal de la ville sur l'exercice 2023
11	Rapport d'utilisation des dotations de solidarité 2022 (FSRIF et DSU)
12	Modification du tableau des emplois et des effectifs
13	Organisation de la continuité de certains services publics en période de grève
14	Demande de subventions pour des travaux de restructuration de la cour de l'école Joliot-Curie
15	Demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe 2023 de l'Agence Nationale du Sport pour le Complexe Sportif ZAC Clause Bois-Badeau
16	Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS pour le poste de transformation de courant électrique situé sur le lot DA61
17	Convention de fonds de concours passée entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Brétigny-sur-Orge pour le financement d'aménagement de stationnements chemin du Vieux Pavé
18	Déclassement par anticipation du domaine public communal et échange foncier avec la SORGEM au sein de la ZAC Clause Bois-Badeau
19	Report du classement du réseau de chaleur de l'écoquartier Clause-Bois Badeau – Détermination des périmètres de développement prioritaire
20	Appel à projets « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) 2023/2024
21	Attribution d'une subvention sur projet pour la coopérative scolaire de l'école Langevin-Wallon
22	Approbation du dispositif d'appel à projets « Tickets-Loisirs » au titre de l'année 2023
23	Attribution d'une subvention sur projet pour l'Association « Bouger Ensemble »
	Questions orales Questions diverses

M. le Maire : Bonsoir chers collègues. Je propose que nous désignions notre benjamine pour ce Conseil pour être Secrétaire de séance et procéder à l'appel. Ce sera Madame Cécilia FOULON.

Madame Cécilia FOULON procède à l'appel.

(Le quorum est atteint)

Monsieur le Maire déclare le quorum atteint et ouvre la séance.

M. le Maire : En ouverture de cette séance, permettez de vous dire, j'ai eu l'occasion de le dire publiquement, mais il est important de l'évoquer au sein de notre Conseil Municipal que, Brétigny-sur-Orge, comme de nombreuses communes, a été le théâtre la nuit dernière de violences urbaines et de dégradations. La mort du jeune Nahel est un drame terrible, inacceptable, qui nous touche tous profondément. Nous pensons à cette vie brisée, à sa mère effondrée. 17 ans n'est pas un âge pour mourir. Il est fondamental que l'enquête judiciaire puisse rapidement et sereinement être conduite et aller à son terme pour que les responsabilités soient établies et les sanctions éventuelles prononcées. L'emploi de la force obéit à un cadre légal clair qui, semble-t-il, n'a pas été respecté, mais ce sera à la justice de le déterminer. 17 ans n'est pas un âge pour mourir, je le dis avec force. Je tiens à affirmer avec autant de détermination que les violences survenues cette nuit contre nos institutions républicaines, contre les symboles de l'État et des Collectivités Territoriales, ne sont pas justifiables. Rien, absolument rien, ne justifie que l'on cherche à brûler des écoles, des mairies, des commerces, des commissariats, comme cela a pu être le cas dans d'autres communes du département. La France est un état de droit, c'est à la justice de prononcer des sanctions. Malheureusement, Brétigny-sur-Orge n'a pas été épargnée par les violences de la nuit dernière : quelques véhicules et poubelles ont été incendiés, des tirs de mortiers et d'artifices ont été constatés, 2 abris bus ont été dégradés, des personnes ont été menacées, heureusement, sans atteinte physique. Le commissariat de la police nationale a été visé et a partiellement pris feu. Les pompiers du Centre de Secours voisin ont réussi à intervenir malgré les difficultés. J'ai eu l'occasion de les remercier cette nuit, pour ceux qui étaient présents. Je veux assurer à l'ensemble des forces de sécurité et de secours mobilisées dans de nombreux endroits du département tout mon soutien et toute ma reconnaissance. Comme l'immense majorité des élus et de nos concitoyens, je suis triste et en colère ce soir. Triste, car depuis mardi une famille est en deuil : Nahel n'aurait pas dû mourir. En colère, car les violences de quelques-uns nuisent au cadre de vie de tous. Elles ne sont pas acceptables. Forte doit rester la loi, l'ordre républicain doit être préservé.

À Brétigny-sur-Orge, depuis la nuit dernière et ce matin, l'ensemble des forces vives, les adultes relais, la prévention spécialisée, la police municipale, l'ensemble des Services Municipaux sont à pied d'œuvre pour réparer, nettoyer, anticiper, prévenir, en lien étroit avec la Préfecture, la Police nationale, nos différents partenaires, Intercommunalité et les bailleurs notamment. Pour finir, je crois que le message que nous devons tous faire passer, c'est de rappeler solennellement à tous les parents, à tous les éducateurs, à tous les responsables publics ou associatifs - cet après-midi avait lieu une marche blanche - c'est que l'heure est désormais à la raison, à la responsabilité, au calme pour que l'ordre revienne et que la justice se fasse. Le respect de nos institutions républicaines et de notre état de droit n'est pas négociable, c'est la condition même de notre avenir commun. Je voulais vous dire ceci en ouverture de ce Conseil Municipal. Vous imaginez bien, au-delà de cela, que les choses sont préparées, tout le monde est sur le pont, à savoir les forces de sécurité, de secours, les Services Municipaux, pour que cette soirée qui peut être le théâtre de nouvelles violences, d'émeutes, soit abordée le plus sereinement possible même si, évidemment, dans de telles

circonstances, rien n'est sûr. Vu l'importance du sujet, y aurait-il des souhaits de prises de paroles en amont sur ce sujet ? Monsieur Steevy GUSTAVE.

M. Steevy GUSTAVE : Monsieur Le Maire, j'ai eu l'occasion de vous en parler tout à l'heure. Vous avez eu les mots justes dans votre déclaration. Vous pouvez compter sur l'entier soutien de l'opposition. Nous l'avons vécu en 2005, nous savons que les heures à venir seront compliquées. Une nouvelle génération est là, elle a peut-être envie de marquer son empreinte par des bêtises. Il existe une surenchère dans nos banlieues. En 2005, il n'y avait pas autant de réseaux sociaux. On sait que cela va être très compliqué. Je vous le redis, nous sommes là, si vous avez besoin de nous, nous serons à vos côtés. 17 ans, c'est trop jeune pour mourir, mais laissons faire la justice. Comme vous, nous avons confiance en la justice de notre pays. Je vous remercie, Monsieur Le Maire.

M. le Maire : Merci beaucoup pour votre soutien et vos encouragements. Y a-t-il d'autres prises de paroles sur le sujet ? Je n'en vois pas. Ce n'est pas mon habitude, mais il n'est pas exclu que je sois amené à m'absenter à un moment ou à un autre du Conseil. Je vous prie, par avance, si jamais cela était le cas, de m'en excuser. Nous allons passer à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal.

Décisions municipales :

2023.042/043/044/045/046/047/048/049/050/051/052/053/054/055/056/057/058/059/060/061/062/063/064/065/066/067/068/069/070/071/072/073/074/075/076/077/078/079/080/081/082/083/084/085/086/087/088/089/090/091/092/093/094/095/096/097/098/099/100/101/102/103/104/105/106/107/108/109/110/111/112/113/114/115/116/117/118/119/120/121

M. le Maire : Y a-t-il des questions ou remarques sur les décisions municipales ? Je n'en vois pas.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE À L'UNANIMITÉ

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

M. le Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques sur le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote pour l'approbation du procès-verbal. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité.** Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

1. Adhésion à l'association « Villes de France »

M. le Maire : « Villes de France » est une association pluraliste qui rassemble les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs agglomérations sur le territoire national. C'est une association qui compte parce que dans les villes de 10 à 100 000 habitants – en gros, des villes moyennes - c'est à peu près la moitié de la population française qui y habite. Ces communes ont des préoccupations particulières qui leur sont propres en étant, généralement,

suffisamment grandes pour avoir toutes les particularités et les enjeux d'une ville, et souvent suffisamment petites pour faire partie d'un territoire plus vaste. Des échanges réalisés avec les responsables de cette association ont montré que les préoccupations abordées étaient souvent en phase avec des sujets que nous pouvions porter à Brétigny-sur-Orge et que cela faisait partie des points qui pouvaient être un relais utile pour les actions et les revendications que nous pouvions avoir en tant que Collectivité Territoriale. Il vous est donc proposé d'adhérer à cette association. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité.** Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Nous passons aux délibérations n° 2 jusqu'à la délibération n° 7, correspondant à l'approbation de l'adhésion des communes : Etiolles, Les Ulis, Saint-Pierre du Perray, Viry-Châtillon, Villabé, Villeneuve-le-Roi au SMOYS, au titre de la compétence IRVE, qui sont les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques. Conformément aux statuts du SMOYS, quand il y a de nouveaux adhérents, chacun des membres délibère pour accepter ces adhésions. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette série de délibérations ? Ensuite, je ferai un vote par délibération, mais la présentation est globale. Madame AFONSO-MACHADO.

Madame Sandra AFONSO-MACHADO : Merci, Monsieur le Maire. Ce ne sera pas une question sur les délibérations en elles-mêmes, mais j'avais une question par rapport au SMOYS qui est passé sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN au mois de mai. Après le passif qu'il y a eu sur le SIREDOM, nous avons quelques inquiétudes. Par rapport à la gestion, je voulais savoir s'il y avait des garde-fous par rapport au SMOYS et comment ça pouvait se passer, car il y a quand même eu au SIREDOM 32 millions de dettes plus les intérêts, tout un tas de choses. Est-ce que cela peut arriver au SMOYS ? C'est un syndicat qui est quand même très intéressant, là depuis 1922, si je ne m'abuse. Je me demandais donc s'il y avait un garde-fou pour cette gestion du fait que ce soit Monsieur Xavier DUGOIN qui soit devenu président. Merci.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Plusieurs choses à dire par rapport à cela. La première, c'est, qu'effectivement, Monsieur Xavier DUGOIN a été élu Président par le Comité Syndical du SMOYS qui est souverain en la matière. Il ne nous a pas échappé qu'il y avait un historique de Monsieur Xavier DUGOIN sur la gestion d'un certain nombre d'organismes, à la fois pour l'élan qu'il y a porté, et en ce qui concerne le SIREDOM, pour une situation qui était compliquée au moment où la présidence a été reprise par l'actuel Président Monsieur Olivier THOMAS. C'est pourquoi, avec la Commune de Brétigny-sur-Orge et aussi avec le Président du Conseil Départemental, nous avons souhaité qu'il y ait autour de Monsieur Xavier DUGOIN une équipe large, qui soit notamment vigilante sur la question de la gestion budgétaire. Cela faisait partie des points sur lesquels il pouvait y avoir des interrogations. Je crois que c'est le meilleur garde-fou qui peut être envisagé dans le cadre de la gestion de ce syndicat. En tous les cas, nous y sommes tous attentifs. Merci. Nous allons passer au vote de ces différentes adhésions.

2. Approbation de l'adhésion de la commune d'Étiolles au SMOYS au titre de la compétence IRVE

M. le Maire : Pour la délibération n° 2 pour la commune d'Étiolles au SMOYS au titre de la compétence IRVE, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité.** Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

3. Approbation de l'adhésion de la commune des Ulis au SMOYS au titre de la compétence IRVE

M. le Maire : Pour la délibération n° 3 pour la commune des Ulis au SMOYS au titre de la compétence IRVE, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité.** Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

4. Approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-du-Perray au SMOYS au titre de la compétence IRVE

M. le Maire : Pour la délibération n° 4 pour la commune de Saint-Pierre-du-Perray au SMOYS au titre de la compétence IRVE, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité.** Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

5. Approbation de l'adhésion de la commune de Viry-Châtillon au SMOYS au titre de la compétence IRVE

M. le Maire : Pour la délibération n° 5 pour la commune de Viry-Châtillon au SMOYS au titre de la compétence IRVE, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité.** Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

6. Approbation de l'adhésion de la commune de Villabé au SMOYS au titre de la compétence IRVE

M. le Maire : Pour la délibération n° 6 pour la commune de Villabé au SMOYS au titre de la compétence IRVE, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité**. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

7. Approbation de l'adhésion de la commune de Villeneuve-le-Roi au SMOYS au titre de la compétence IRVE

M. le Maire : Pour la délibération n° 7 pour la commune de Villeneuve-le-Roi au SMOYS au titre de la compétence IRVE, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité**. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

8. Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal de la ville

9. Vote du compte administratif 2022 du budget principal de la ville

(Présentation des rapports par Madame Patricia MARTIGNE)

M. le Maire : Madame Patricia MARTIGNE nous fera la présentation des délibérations budgétaires sur le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat 2022. Je crois qu'il s'agit d'une présentation commune de ces trois délibérations. Nous ferons les votes par la suite. Madame Patricia MARTIGNE.

Mme Patricia MARTIGNE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Le compte de gestion 2022 entre en adéquation avec le compte administratif 2022. Je passe au détail de ce compte de gestion 2022 qui présente un excédent global de 3 072 691 euros, y compris les restes à réaliser. En page 2 de ce rapport, il est composé d'un excédent de fonctionnement de 3 360 364 euros (je passe les centimes si vous le voulez bien) et d'un déficit d'investissement de 287 673 euros.

Nous en venons au détail de la section de fonctionnement constitué des dépenses du personnel qui augmentent entre 2021 et 2022 de 3,21 % et s'élèvent à 21 409 663 euros. On sait que le point d'indice a été revalorisé ce qui explique, en partie, cette augmentation. Les charges à caractère général représentent globalement 26 % des dépenses de fonctionnement. Celles-ci s'élèvent à 8 518 416 euros, soit une augmentation de 18,6 % en 2022 par rapport à 2021.

Comme expliqué lors de précédents conseils municipaux, il s'agit de tout ce qui est élévation des coûts concernant les matériaux énergétiques, etc. Mis à part l'augmentation des coûts de l'énergie, cette augmentation des charges à caractère général aurait été de plus 10 % sur l'année 2022.

Les autres charges de gestion courante qui représentent 6 % du total des dépenses de fonctionnement sont composées de subventions et de contingents obligatoires qui s'établissent à environ 1 838 776 euros, soit une augmentation de plus 13 % par rapport à 2021. Enfin, les charges financières, les charges exceptionnelles et les dépenses réelles de fonctionnement représentent chacune un peu moins de 1 % des dépenses totales de fonctionnement.

Nous traçons l'indicateur qui consiste à observer l'évolution du ratio des dépenses de fonctionnement par habitant. Nous voyons qu'en 2022, ce ratio s'élève à 1 162 euros par habitant contre 1 105 euros par habitant en 2021. Vu le contexte global d'augmentation de tous les coûts, cela reste une évolution contrôlée et maîtrisée.

Nous en venons aux recettes de fonctionnement avec, principalement, les impôts et les taxes qui s'élèvent à 26 773 108 euros en 2022, soit une augmentation de plus 2,7 %.

Les dotations et participations s'élèvent à 6 501 042 euros, soit une diminution de moins 3,9 %.

Les produits de services provenant des recettes usagers s'élèvent à 3 420 643 euros, soit une augmentation de plus 13,5 %.

Nous repartons sur des activités, des propositions de services qui sont réparties plus que la normale puisque nous en avons été privés depuis un moment. L'année 2022 a été une reprise à fond sur l'ensemble des services. Cela explique aussi à la fois les dépenses supplémentaires sur les services et ces produits supplémentaires en recettes.

Nous avons, enfin, les recettes exceptionnelles, les atténuations de charges, les autres produits de gestion courante, les recettes réelles de fonctionnement qui représentent chacune environ 1 % des recettes de fonctionnement.

En page 7, l'épargne brute. Le niveau d'épargne est de près de 4,7 millions d'euros en 2022, ce qui permet à la Municipalité de couvrir le remboursement au capital de la dette et d'investir dans les projets nouveaux en investissement. Après remboursement du capital de l'emprunt, l'épargne nette s'élève à 2,2 millions d'euros en 2022.

Nous en arrivons aux dépenses d'investissement, à la section d'investissement. Pour commencer, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 16 238 726 euros contre plus de 13 millions en 2021. Le remboursement en capital de la dette s'établit à 2 527 212 euros pour 2022.

Nous en venons aux recettes d'investissement avec les recettes réelles d'investissement qui s'élèvent à 3 651 846 euros. Cette augmentation importante s'explique, à la fois, par le versement du FCTVA qui porte sur deux années 2019 et 2020 et aussi, en raison du versement des subventions importantes.

Vous avez le tableau page 9 qui montre le graphique des recettes réelles d'investissement au fur et à mesure des années. Les subventions d'investissement reçues en 2022 s'élèvent à 1 899 264 euros.

En page 10, nous arrivons à l'endettement de la ville avec l'encours de la dette qui se situe à 23,7 millions d'euros au 1^{er} janvier 2023. Cela finit le détail des chiffres.

M. le Maire : Merci beaucoup, Patricia MARTIGNE, pour cette présentation détaillée. Je voudrais juste insister sur un petit nombre de points. Effectivement, 2022 était une année très particulière comme l'étaient aussi 2021 et 2020, pour des raisons différentes à chaque fois, et marquées à la fois par une explosion des dépenses d'énergie, par l'inflation générale et par la reprise de l'activité générale communale et notamment sur tout l'élan que nous avons cherché à mettre dans bien des domaines. Après nous être efforcés de gérer au mieux la crise sanitaire, à force d'avoir dû mettre un certain nombre de choses en attente, il y a beaucoup de choses qui reprennent, qui ont repris en 2022, qui continuent de reprendre en 2023. Cela se traduit par une augmentation significative des charges à caractère général, comme Patricia MARTIGNE l'a dit, hors dépenses d'énergies et sur une augmentation de 10 % par rapport à 2021. Dans un calcul approximatif, on serait à une augmentation de 7 % par rapport à 2019, qui était une année où les dépenses étaient encore plus élevées qu'en 2021. Cela montre bien le côté particulier de 2021 et donc de cette augmentation. Pour faire face à tout cela, pour pouvoir absorber ces chocs, pour pouvoir continuer d'avoir un plan d'investissements très significatif, particulièrement important cette année avec, notamment, le projet sur l'école et aussi le CFA faisant un avec la maison des jeunes. Tout cela n'est possible que grâce aux efforts de gestion qui ont été faits depuis plusieurs années, vous le voyez à travers l'évolution des dépenses de fonctionnement par habitant, où même en 2022, nous sommes encore à un montant de dépenses de fonctionnement par habitant en euros qui est plus faible qu'il ne l'était en 2014. C'est parce que nous avons été attentifs sur la section de fonctionnement depuis des années que nous sommes capables de faire face aux chocs et de garder une marge de manœuvre importante pour investir. C'est un cap que nous devons garder à l'avenir. Encore une fois, le contexte budgétaire de l'inflation, la hausse des prix de l'énergie, l'augmentation bien compréhensible du point d'indice, car nos agents sont également concernés par cette hausse des prix, mais cela a un impact sur le budget communal, tout cela fait que nous devons continuer d'être vigilants à l'avenir pour que notre section de fonctionnement ne dérive pas et pour maintenir ainsi notre capacité d'investissements. C'est ce que je voulais indiquer en complément des propos de Patricia MARTIGNE.

Y a-t-il des remarques, des questions ou des interventions sur ce compte de gestion 2022 et ce compte administratif 2022 ? Monsieur Steevy GUSTAVE.

M. Steevy GUSTAVE : Forcément, nous ne serons pas d'accord, Monsieur MÉARY. L'examen de ce compte administratif 2022, et surtout sa comparaison avec celui de 2021, confirme la pente dangereuse sur laquelle vous avez mis les finances de notre ville. Sur tous les ratios d'analyses financières sur vos propres graphiques, on constate une dégradation de la situation financière de Brétigny-sur-Orge et une multiplication des alertes. Tout d'abord, je voudrais remercier les services pour leur travail comptable, mais à la vue de ces documents, nous voterons contre ce compte administratif, car nous ne voulons pas cautionner la faillite qui se profile. Les chiffres sont plus sincères que votre communication massive, à l'instar de votre luxueux document de bilan de mandat, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, tant il nous semble contrevenir au devoir de pluralisme démocratique des supports de communication financés avec beaucoup trop d'argent public, au vu de son utilité pour les habitants qui ne veulent pas du papier dans les boîtes aux lettres, mais des réponses à leurs préoccupations du quotidien et pour leur avenir. Ces préoccupations sont de plus en plus marquées par la situation de notre ville. Quels sont ces chiffres ? D'abord, pour préciser le contexte et en toute honnêteté, nous sommes d'accord, il y a eu la crise. En toute honnêteté de mon analyse, je vais rappeler que depuis le dernier compte administratif 2021, la Ville a gagné 543 habitants, soit une hausse de 2 %. Ainsi, les recettes de fonctionnement augmentent de plus de 1 million d'euros, soit 3 %. Par contre, et c'est déjà une interrogation en soi, les dépenses de fonctionnement augmentent de plus de 2 millions d'euros, soit plus 7 %. En d'autres termes, vous avez dépensé plus de 2 fois plus que les recettes nouvelles de l'année et plus de 3 fois plus que l'augmentation de la population. En conséquence, l'épargne brute de la Ville chute lourdement

de moins de 1,4 million, soit moins 23 %, et donc 1^{re} grande alerte de gestion sur notre capacité d'investissements. En un an, vous avez endetté la Ville de près de 2,5 millions d'euros supplémentaires, soit une augmentation de 12 % de l'endettement. Là, une 2^e grande alerte liée à la 1^{re}. Vous vivez de plus en plus à crédit, ce n'est pas bon. En conséquence, le remboursement en capital de la dette augmente et là, c'est le drame. Ce que nous avons dit lors du vote de budget se produit. L'épargne nette s'effondre avec une baisse de 42 % et donc, le taux d'épargne brute s'approche du premier seuil d'alerte à 10 %. Je rappelle que c'est un indicateur de solvabilité. Brétigny-sur-Orge est de moins en moins solvable.

Deux conséquences : cela va dégrader notre capacité d'emprunt auprès des banques qui vont sanctionner le risque d'insolvabilité de la Ville par des taux d'intérêt, des prêts croissants dans un contexte déjà marqué par des taux hauts. Cela va pousser à emprunter toujours plus pour financer les investissements, donc nous sommes entrés dans la spirale infernale du surendettement. D'ailleurs, le ratio du surendettement passe à 63 %. De même, la capacité de désendettement en année se dégrade d'un an et demi, soit une aggravation de 45 %.

C'est pour cela, Monsieur Nicolas MÉARY, que votre obstination à dépenser plus que vous ne le pouvez vraiment se répercute sur les Brétignolais d'aujourd'hui et sur nos enfants demain. Vous avez ainsi ajouté sur la tête de chaque habitant près de 100 euros de dette publique locale en plus, plus de 12 %.

Comme lors du vote du budget, Monsieur MÉARY, notre devoir d'élu municipal est de vous demander de revenir à la raison d'une gestion saine des finances de la Ville. Votre entêtement nous mènera soit dans le mur, soit dans la hausse des impôts locaux. Je sais que vous avez écrit le contraire. Nous attendrons 2024 pour voir.

Je vous réaffirme notre disponibilité à travailler avec vous pour vous aider à sortir la Ville de l'impasse financière dans laquelle elle se trouve après, non pas 3 mois, mais 9 ans de mandat. S'il est de mon devoir d'alerter sur la gestion financière, je n'oublie pas que le plus grand danger auquel nous devons faire face, ce n'est pas la dette financière, mais la dette climatique et environnementale que nous creusons chaque jour, jour après jour, canicule après canicule, tempête après tempête, sécheresse après sécheresse. De - 20° jusqu'à 42° à Brétigny-sur-Orge, c'est désormais une réalité depuis 2019. Les 2 sujets sont liés. Encore une fois, les chiffres en disent long pour mesurer notre impact carbone et le faire baisser le plus rapidement possible. Il y a des déclarations d'intention, des couleurs vertes mises à toutes les sauces de la communication, mais combien d'argent dépensé chaque année à Brétigny-sur-Orge est favorable à la transition écologique ?

Monsieur MÉARY, il est temps de mettre en place un budget vert pour la Ville, c'est-à-dire de mesurer, ligne par ligne, l'impact environnemental des sommes que nous dépensons ou percevons. Vous l'avez mis en œuvre au Département cette année. C'est un échec dans la pratique puisque 84 % des dépenses ressortent neutres ou indéfinies et, au bilan, moins de 10 % ont pu être comptabilisées comme favorables à l'environnement. En outre, ce budget vert n'est pas réellement un. Il propose une analyse a posteriori et ne sert pas à arbitrer les dépenses en fonction de leur impact sur le climat et la biodiversité. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux. L'urgence environnementale nous oblige collectivement, toutes et tous, à changer notre façon de voir les choses et même de les compter. Pour ne pas reproduire cet échec au Département, je vous propose que nous travaillions ensemble, ici à Brétigny, avec toutes les bonnes volontés dans le cadre du prochain budget 2024 pour, en plus de rétablir la trajectoire de bonne gestion et de finance saine, adopter une trajectoire environnementale ambitieuse et compatible avec l'urgence climatique. Nous pourrions, par exemple, sur les questions de la réduction des émissions de CO2 nous fixer une limite d'émissions par an, un capital carbone annuel à ne pas dépasser et arbitrer nos dépenses pour un minima et ne pas dépasser ce plafond, au mieux les baisser. Mettons l'argent public dans la planification écologique et non pas dans la communication, Monsieur MÉARY. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Avant de vous répondre, j'avais besoin de précisions : pouvez-vous nous donner plus de détail sur les ratios de solvabilité de 10 % et nous expliquez comment vous faites ce calcul ? Aussi, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur pourquoi le budget vert au Département est, d'après vous, un échec ?

M. Steevy GUSTAVE : Je peux vous sortir des dossiers sur lesquels j'ai travaillé et je peux, éventuellement, m'asseoir à vos côtés, aux côtés de vos services pour vous expliquer. Vous avez vos chiffres, j'ai les miens. C'est un échec parce que, lorsque nous regardons les dépenses effectuées et associées au fonctionnement du Département, elles ne sont pas au niveau de ce qui se passe sur le dérèglement climatique et de ce qui se passe autour de nous. Je peux éventuellement venir m'asseoir dans votre bureau avec ma calculatrice et vous expliquer ligne par ligne, si vous essayez de ne pas comprendre ce que je vous dis. Vous avez des services qui peuvent travailler à vos côtés, Monsieur MÉARY.

M. le Maire : Je n'ai pas bien compris l'argument, effectivement, mais j'entends. C'est votre réponse. Que dites-vous sur la question concernant le ratio de solvabilité à 10 % ? Je serais heureux d'entendre vos précisions, Monsieur GUSTAVE.

M. Steevy GUSTAVE : Concernant la solvabilité, nous savons qu'à partir de 12 %, nous sommes en zone critique. Quand nous faisons tous les calculs et les ratios, nous arrivons largement à 10 %. Je n'ai plus les calculs, je pensais les avoir amenés avec moi, mais je ne les ai pas. J'adore, vous essayez de me piéger, comme si je n'avais pas les éléments, mais cela n'arrivera pas. J'ai exactement la même analyse que j'avais pendant le budget, Monsieur MÉARY.

M. le Maire : Merci pour ces précisions, c'est votre point de vue. Je voudrais indiquer un certain nombre de choses par rapport à tout cela. D'abord, sur la question de la section de fonctionnement, vous avez dit que les finances étaient à la dérive. Permettez-moi d'insister sur un chiffre, sur la question des dépenses de fonctionnement par habitant qui sont en 2022 de 1 162 euros par habitant qui, comme cela a été indiqué par Patricia MARTIGNE et pour un certain nombre de raisons, ont augmentées par rapport à 2021 et 2020, années très particulières. Ces dépenses de 1 162 euros par habitant sont encore inférieures à celles de 2014 qui étaient de 1 182 euros par habitant. Donc, 9 ans plus tard, alors que 2014 était le budget pour lequel vous étiez encore en responsabilité, nous sommes encore à un nombre d'euros de dépenses de fonctionnement par habitant qui est plus faible qu'auparavant. Cela montre bien une chose, c'est que nous avons été attentifs à faire en sorte que les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général ne pèsent pas trop et qu'au contraire, nous avons mis en œuvre les moyens nous permettant d'être attentifs à cela et ne pas trop faire de dépenses. Donc, même 9 ans après, même bien des années après, évidemment il y a eu malgré l'inflation, nous sommes encore à un niveau de dépenses de fonctionnement qui est plus faible que celui dans lequel vous aviez laissé la Commune à l'époque. Permettez-moi d'insister sur le fait, qu'en termes de bonne gestion, au fait d'être attentif à ne pas laisser la section de fonctionnement filer, bien sûr, que nous n'avons pas de leçons à recevoir. C'est la première chose.

La deuxième chose, vous avez évoqué la question de l'endettement, en disant que nous étions dans une situation qui, là, cette année, sur le compte administratif 2022 allait aggraver fortement la situation par rapport à l'année précédente. Il faudrait savoir, car les années précédentes, vous nous reprochiez de ne pas assez investir et de ne pas assez dépenser. Maintenant, vous nous dites : « Attention, la dette a trop augmenté ». Permettez-moi de rappeler qu'en 2022, la dette a augmenté, elle est passée de 21,2 millions d'euros à 23,7 millions d'euros, plus 2,5 millions d'euros. C'est exact. Mais rappelons aussi qu'en 2014,

toujours pareil, c'est une référence qui n'est pas inutile, car c'est le moment où vous étiez en responsabilité : la dette était de 31 millions d'euros. La dette est encore significativement plus faible que celle dans laquelle vous l'aviez laissée pour la Commune à l'époque. La dette, ce n'est pas quelque chose de grave en soi. Ce qui va compter, c'est la capacité à rembourser. Nous l'avons dit depuis des années, nous faisons des économies sur cette section de fonctionnement, nous nous désendettions pendant quelques années parce qu'un certain nombre d'investissements importants, structurants pour la Commune, comme la nouvelle école Claudie Haigneré qui doit ouvrir ses portes à la rentrée, et on ne peut pas faire l'impasse d'une nouvelle école, d'autant plus - il faut le rappeler autant de fois qu'il cela sera nécessaire - que dans la planification du quartier Clause Bois-Badeau, tel que vous l'aviez effectuée, vous aviez oublié le besoin de cette nouvelle école. Nous devons rattraper cela en construisant cette école supplémentaire. Cela a évidemment un coût pour la Commune. C'est pour cela que nous avons cherché à désendetter et à maintenir une section de fonctionnement qui nous donne cette capacité d'investissements. Vous savez que nous avons eu le débat pendant le budget, au moment de l'augmentation budgétaire en février et ensuite au Conseil Municipal début avril. J'ai eu l'occasion de l'expliquer à l'ensemble des Brétignolais dans le magazine Paroles, la dette va augmenter significativement cette année, notamment à cause du coût nécessaire à la réalisation de l'école que vous aviez oublié dans la planification du quartier Clause Bois-Badeau. À la fin de cette année, la dette va augmenter significativement. Il est très important de regarder les ratios de solvabilité. Habituellement, le ratio utilisé pour les communes, vous avez peut-être les vôtres, moi, je regarde ceux que l'on regarde habituellement, c'est ce qu'on appelle « la capacité de désendettement » et qui regarde combien d'années d'épargne brute il faut pour pouvoir couvrir la dette. Cette année, nous sommes sur une capacité de désendettement qui est très faible, de l'ordre d'environ 5 années, mais à la fin de cette année, en prenant en compte l'augmentation significative qui va intervenir avec les investissements nécessaires à la réalisation de l'école, que vous avez oubliée, nous allons arriver à 8,7 années de capacité de désendettement. Il faut avoir à l'esprit que le seuil d'alerte, tel que défini par la Chambre Régionales des Comptes, par la Cour des Comptes, est de 12 années. Nous restons très en deçà, en dessous de ce seuil d'alerte en ayant cette capacité de désendettement qui va s'établir à un peu petit moins de 9 années. Sur la dette, disons-le, elle est beaucoup plus faible que celle que vous aviez laissée en 2014. Elle est sous contrôle parce que, justement, la capacité de désendettement est très en dessous des ratios de solvabilité qui sont habituellement regardés. Effectivement, il y a des investissements très importants, à la fois parce que la Commune a des besoins et parce qu'au moment de la planification du quartier Clause Bois-Badeau, vous aviez oublié une école qui manquait et que nous devons rattraper maintenant.

Ensuite, il faut le dire, vous évoquez la question des taux. Dans cette période, cette question requiert l'attention de tous. Vous dites qu'il valait mieux dépenser plus tôt, parce que les taux étaient bas. Je vous ai déjà entendu dire cela. Je le dis simplement : lorsque les taux étaient bas, il y a 3, 4 ans, personnellement, je n'avais pas prévu la COVID, la guerre en Ukraine, la crise de l'énergie. Si vous saviez qu'il y allait avoir tout cela, franchement, chapeau ! Ce n'était pas mon cas. Nous prenons les décisions au nom de la Commune avec les éléments d'informations dont nous disposons. Vu les chiffres aujourd'hui, nous n'avons pas à rougir des décisions prises.

Aujourd'hui, quels sont les taux auxquels nous pouvons emprunter ? Nous y sommes attentifs en travaillant en collaboration avec la Banque des Territoires, l'organisme associé à la Caisse des dépôts et consignations, pour bénéficier de financements à des taux tout à fait raisonnables. Ils sont indexés sur le Livret A, qui est l'une des choses les plus stables, la plus solide en ce qui concerne les choix de taux d'intérêt. Nous ne sommes pas sur des taux d'intérêt qui vont être indexés sur les marchés, ici ou là, comme cela a pu être le cas dans d'autres communes du Territoire. Je sais que Sainte-Geneviève-des-Bois a toujours des difficultés en lien avec les emprunts qui ont pu être contractés il y a un certain nombre d'années. Nous,

nous prenons des emprunts indexés sur le Livret A. C'est l'emprunt le plus solide qu'il peut y avoir. D'ailleurs, depuis un certain nombre d'années, j'observe que lorsque nous faisons l'écart entre le Livret A, plus le taux de marge que prend l'établissement Banque des Territoires et l'inflation, nous y gagnons plutôt. Ce n'était pas vrai lorsqu'on était sur une inflation extrêmement faible il y a 10 ans ou plus, car effectivement l'établissement financier se rémunérait un peu. Mais en période de forte inflation, nous y gagnons plutôt. Je ne vous dis pas que ce sera le cas éternellement, mais en tous les cas, aujourd'hui, nous nous finançons dans des conditions qui sont, à mon sens, assez favorables, car grâce à la Banque des Territoires, à cette indexation sur le Livret A, nous pouvons être sur une dette saine et prudente. Pourquoi pouvons-nous en bénéficier ? Parce qu'une large part des investissements que nous réalisons rentre dans leurs critères d'investissement en matière de transition écologique. Les bâtiments que nous réalisons sont les plus vertueux possibles sur ce plan-là. Cela fait partie des points sur lesquels ils sont attentifs et qui nous rendent éligibles à ces financements à des taux favorables.

Ensuite, vous parlez de la section de fonctionnement, de l'endettement, des taux et vous nous dites que nous allons droit dans le mur et qu'il faudra forcément augmenter les impôts. Depuis 2014, comme vous le savez, nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Commune. Année après année, nous nous y tenons. Apparemment, ce fait vous surprend. Je n'oublie pas qu'en 2008 ou 2009, après les élections municipales, lors du 2^e mandat, vous étiez en responsabilité, et alors que vous ne l'aviez pas annoncé aux Brétignolais, vous avez pris la décision d'augmenter les taux d'imposition de la Commune. Ce n'est pas notre manière de faire. Quand nous prenons cet engagement, nous le tenons et nous mettons en œuvre tout ce qui est nécessaire pour tenir l'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition. Peut-être que cela vous surprend, mais nous avons pour habitude de prendre un nombre limité d'engagements et de tenir les engagements que nous prenons, notamment en matière de taux d'imposition.

Ensuite, vous indiquez que nous devons investir pour la transition écologique. Nous sommes absolument d'accord et c'est précisément ce que nous faisons avec des plans d'investissements sur les économies d'énergie mise en œuvre depuis des années. C'est ce que nous faisons par les choix effectués pour les nouveaux bâtiments, que ce soit le projet de la nouvelle école, celle que vous avez oublié dans la planification du projet Clause Bois-Badeau, mais aussi sur les éléments sur le nouveau projet pour la reconversion du site du CFA, mais aussi dans les travaux en préparation pour le nouvel équipement sportif de la Commune sur lequel il y a une exigence écologique particulièrement importante. C'est vrai aussi sur les analyses que nous faisons pour voir dans quelle mesure il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques sur les structures de certaines écoles. Ce sont autant de sujets sur lesquels nous sommes attentifs. Oui, nous investissons pour les économies d'énergie, pour la transition écologique. Ce n'est pas un hasard si Brétigny-sur-Orge est la première Commune labellisée « Ville durable et innovante ». Nous ajoutons que ce n'est pas un coût en termes d'investissement, mais c'est un choix en termes de cap. Depuis le début de la semaine, nous sommes aussi la première Commune de l'Essonne à avoir une Zone Agricole Protégée, cela n'avait jamais été fait dans le département auparavant sur les services de l'État. Nous pouvons nous réjouir que sur ces différents sujets, Brétigny-sur-Orge s'efforce d'être à l'avant-garde. Cela ne veut pas dire que nous faisons tout parfaitement, cela ne veut pas dire qu'on ne pourrait pas faire davantage, cela ne veut pas dire que nous nous satisfaisons de la situation, parce qu'évidemment, l'urgence climatique est absolument essentielle et nous concerne tous, comme la question de la biodiversité. Nous sommes très attachés à prendre notre part, peut-être même un peu mieux qu'ailleurs. Toutes les remarques et les critiques systématiques, toutes les situations où on n'est jamais content, où on n'est pas capable de dire que des choses positives sont faites, je crois que cela ne fait pas forcément avancer le débat de façon constructive.

Un dernier mot pour parler du budget vert, lequel fait partie des orientations que j'ai souhaité pousser pour le Conseil Départemental où je suis Vice-Président de la Transition écologique et

de la biodiversité. J'ai souhaité que nous puissions avoir une classification des dépenses pour prendre en compte, non seulement le coût pour la Collectivité, mais aussi la question de l'impact en termes d'atténuation du dérèglement climatique. Par ailleurs, cela fait partie des sujets sur lesquels des réflexions sont en cours pour voir comment au niveau communal cela pourrait être mis en place. Ce sont des points qui font partie d'un mode de réflexion différent, aussi bien pour l'assemblée délibérante, notre Conseil Municipal ici, et le Conseil Départemental, en ce qui concerne le département, mais aussi pour l'ensemble des services de la Commune. Cela prolonge la réflexion menée à travers le label « Ville durable et innovante » qui a nécessité un grand travail de la part des services. Néanmoins, disons-le, c'est une base de discussion différente dans le but de nous éclairer à condition que cette discussion soit un peu de bonne foi. En ce qui concerne la question de la mise en place au niveau du Conseil Départemental, je pense que l'analyse est un peu rapide quand on dit que ce sera un échec au niveau du département. D'abord, il faut bien comprendre que l'intérêt du budget vert n'est pas une photo aujourd'hui, mais plutôt un processus de réflexion, d'apprentissage et d'interrogations permanentes sur la manière de faire mieux, d'aller plus loin, de faire prendre conscience l'impact en matière de Transition écologique des actions qui sont menées. Le département de l'Essonne peut s'enorgueillir de faire partie des premiers départements de France à avoir mis en place cette démarche qui n'est pas complètement évidente pour un département. Une large part des dépenses d'un Conseil Départemental sont des dépenses sociales selon la classification officielle de l'institut I4CE, Institute for Climate Economics, qui fait référence en la matière. Les dépenses sociales sont considérées comme des dépenses neutres au regard de la Transition écologique. C'est bien normal que, dans une première mise en place, il y ait une part importante de dépenses comptabilisées comme neutres et des dépenses qui ne sont pas encore définies, mais qui nécessitent d'être approfondies. D'ailleurs, ceux qui siègent sur les autres bancs, l'opposition, la minorité au sein du Conseil Départemental, l'ont bien compris. Ils ont trouvé que la démarche mise en place allait dans la bonne direction, car, eux, savent que c'est un processus de discussions au long cours, que c'est un travail progressif et que ce n'est pas en se disant tout de suite qu'on va se rengorger de tel ou tel résultats qui aurait été mis en place. Au contraire, c'est un travail de fond, patient, et non pas des moulinets avec les bras, qui vont permettre de mieux avancer sur la question de la Transition écologique. J'ajoute qu'il y a eu ce débat. Vous indiquez aussi que c'est quelque chose qui ne fonctionnait pas, car on ne permettait pas de regarder un bilan, qui allait être refait. Justement, cela fait partie des points sur lequel il y a un débat. Nous faisons le choix de faire en sorte que le budget vert soit appliqué dans les décisions budgétaires à venir, précisément sur les choix politiques à faire. C'est le débat que nous avons eu au sein du Conseil Départemental, j'insiste, et sur lequel nous avons eu un vote à l'unanimité pour cette démarche. Peut-être auriez-vous voté différemment si vous aviez siégé au sein de cette instance, mais avec détermination et humilité, nous agissons concrètement pour avancer dans la position de la Transition écologique, pas simplement avec des mots, avec des slogans, pas simplement avec des étiquettes, mais simplement en agissant concrètement et sérieusement pour les Brétignolais et pour les Essonnais.

Vu l'importance du sujet, je propose un deuxième tour de prise de parole. Madame Sylvie DAENINCK puis Monsieur Steevy GUSTAVE.

Mme Sylvie DAENINCK : Bonsoir à tous. Comment osez-vous dire « une discussion de bonne foi » quand vous venez de parler de moulinets avec les bras, de nous considérer comme des grincheux jamais contents ? Comment oser dire que nous avons oublié l'école ? Qu'avez-vous fait pour la Ville ? Refaire deux fois le hall de la Mairie ? Qui a coûté bien cher et qui pose problème puisqu'apparemment les travaux durent. Qu'avez-vous fait ? À part inaugurer ce que Monsieur Bernard DECAUX avait mis en place avec son équipe ? Où en est votre chantier ? Quand on passe devant La Maison des associations et que c'est ouvert, il n'y a pas grand-chose. On voit deux ou trois personnes qui s'agitent. Rien ne sort, c'est assez bizarre. Depuis

le temps que c'est en route, on commence à se poser certaines questions, que ce soient les associations, les gens qui en font partie, ou les Brétignolais qui paient des impôts. Qu'avez-vous fait à part inaugurer ce qui était prévu, budgété et réalisé à l'époque ? Il est vrai que sur le projet Bois-Badeau, vous n'étiez pas encore un Brétignolais, vous avez sans doute manqué des étapes. Vous nous serinez à chaque fois la même musique sur l'école fantôme que nous n'avions pas prévu, sur le gymnase que nous n'avions pas prévu. Heureusement, les Brétignolais ne sont pas des idiots, ils savent très bien ce qui s'est passé. On va le voir dans 5 min, on en aura la preuve. Cela suffit, à chaque conseil vous nous parlez de l'école fantôme. Votre école n'est pas fantôme, mais sera-t-elle opérationnelle en 2023 ? Cela pose quelques problèmes, outre les dérogations, les problématiques avec les familles, des enfants séparés, chapeau, vous pouvez nous donner des conseils. En tant que Conseiller Départemental, vous avez largement voté l'augmentation des impôts du Département sans scrupule. À présent, vous venez nous donner des leçons, à nous qui étions, pour certains, dans l'ancienne majorité. Votre Paroles, votre magazine tendancieux, une propagande politique payée par nos impôts, c'est scandaleux. Vous dites avoir réalisé en 3 ans 80 % de vos propositions, lesquelles ont été prises sur certains programmes. C'est faux quand on voit ce qui se passe dans nos écoles. Comment osez-vous, chaque fois, vous moquer délibérément de l'opposition ? Moulinets avec les bras ! Monsieur MEARY, c'est votre anniversaire, l'avez-vous fêté avant de venir et cela vous conduit à des déviances de langage ? Ce n'est pas possible, un peu de respect pour l'opposition. Nous sommes des gens intègres, comme ceux qui sont autour de vous, je l'espère. Je suis sûre des miens, vous, peut-être pas. Alors, arrêtez de nous seriner avec l'école fantôme s'il vous plaît.

M. le Maire : Merci. Monsieur GUSTAVE

M. Steevy GUSTAVE : Je ne voulais pas vous énerver, c'est votre anniversaire. Je vais redire ce que j'ai lu lors du budget et rappeler cette phrase dont je suis fan, c'est une phrase d'une de vos collègues, qui était dans l'opposition à l'époque, et adjointe à vos côtés aujourd'hui. Elle avait écrit : « La dette et l'emprunt d'aujourd'hui seront les impôts de demain ». Vous comprenez que quand vous faites autant d'emprunts si tard, on est inquiet pour nous, pour l'avenir et ce que vous allez laisser. Je vous relis ce que j'avais écrit sur le budget, puisque vous dites que vous êtes à 8,7 années : « En matière de capacité de désendettement, elle est passée de 5,3 années au 1^{er} janvier 2022 à 6,7 années au 1^{er} janvier 2023. Or, vous annoncez dans le rapport que si tout l'emprunt prévu est constaté cette année, 40,8 millions d'euros, la capacité de désendettement de la Ville sera de 8,7 années. C'est impossible compte tenu de l'épargne brute de cette année qui va nécessairement continuer de se dégrader l'année prochaine, compte tenu des augmentations de dépenses de personnel – nous y reviendrons peut-être un peu plus tard –, les charges financières par exemple, avec 40 millions d'impôts, la capacité de désendettement de la Ville – si vous faites tous les emprunts bien sûr – sera de 11,5. Et là, nous serons en zone critique ».

Monsieur MÉARY, sur l'école, à chaque fois vous nous bassinez, vous savez très bien comment ça se passe quand on a un projet. On est obligé de faire un emprunt. Ma collègue, Madame DAENINCK l'a dit, elle aurait pu faire tout ce que l'ancienne Municipalité de 2001 à 2014 a effectué sur deux mandats. Vous, vous le faites en 3 mois. Vous êtes peut-être un surhomme. Ce que nous vous reprochons, ce n'est pas ce que vous êtes en train de faire, si vous faites les choses bien, nous l'avons dit plusieurs fois, nous serons à vos côtés, nous les voterons, nous applaudirons. Ce n'est pas juste l'opposition et la majorité, ce sont les Brétignolais qui sont en jeu. C'est ce que nous laisserons sur cette ville. Petit exemple évoqué par ma collègue tout à l'heure, le hall de la mairie. Je pense que c'était en 2016. On l'avait voté et cela avait été présenté ici, au Conseil Municipal, pour environ 600 000 ou 700 000 euros (les services vous le diront). On est passé à un million cent euros. Il semble qu'il y a des problèmes. Nous savons que tout augmente : combien cela nous coûtera-t-il à la fin ? C'est la même chose pour la

Maison des Jeunes. On a envie qu'il y ait des choses. Votre adjoint fait du beau boulot et nous souhaitons l'accompagner pour faire de belles choses pour la Ville et pour la jeunesse. Mais, Monsieur MEARY, nous en avons discuté, cette jeunesse est de plus en plus complexe. Lorsque vous êtes arrivés au pouvoir – si je peux me permettre de dire ce mot – un jeune avait 14 ans, par exemple. Quand la Maison des jeunes sortira, il aura 24, 25, 26 ans. Nous savons qu'en cas de défaillance familiale ou scolaire, une Municipalité peut pallier ce manque, c'est le sens même de notre démarche et de notre engagement à tous. C'est tout ce que nous vous reprochons, Monsieur MÉARY. Ce n'est pas la crise, nous la subissons en même temps que vous. Nous l'avons subi avec les subprimes à l'époque. Nos reproches ne concernent pas vos projets, on est avec vous, on les vote dans cette assemblée. Ce que nous vous reprochons, c'est votre manque permanent d'anticipation. Puisque vous saviez qu'il y avait une priorité sur l'école, pourquoi n'avez-vous pas appuyé sur le bouton avant ? Vous savez qu'il y a une priorité sur la jeunesse, c'était dans votre programme, pourquoi n'avez-vous pas appuyé avant ? Je fais mon boulot d'opposant, je me renseigne autant que je le peux sur nos finances, ce qui m'intéresse fortement. Contrairement à vous Monsieur MÉARY et aux élus présents autour de la table, nous sommes l'opposition. Nous n'avons pas de services travaillant pour nous et qui, quand vous avez un doute, vous tendent un papier. Nous, on n'a rien et en plus, nous n'existons pas. Peut-être parce que c'est votre anniversaire, quand on vous dit qu'on vous tend la main, j'aimerais vraiment qu'on puisse discuter ensemble, je suis chef de l'opposition et j'aimerais que nous puissions travailler réellement pour les intérêts des Brétignolais. Je vous le dis. C'est peut-être le fait que je devienne grand-père, mais j'ai vraiment envie de cela. Je n'ai pas envie, par exemple, de ne pas marier des gens. Cela fait 53 ans que je suis Brétignolais. J'ai grandi ici. Il y a des amis, parents, grands-parents, qui ont envie que je marie leurs enfants, petits-enfants, je n'ai pas envie de subir vos foudres, car je suis dans l'opposition et que vous êtes dans la majorité. Faisons de la politique propre. Je n'ai pas envie non plus d'être grincheux, comme vous le dites chaque fois dans cette assemblée. Dans la vie, je ne suis pas un grincheux, je suis quelqu'un qui vit la vie, qui la chante, je suis quelqu'un de joyeux. Je n'ai pas envie de venir dans ce Conseil en me disant que j'ai des ennemis face à moi. Je n'ai pas d'ennemis dans ce Conseil, j'ai des collègues, on est l'opposition, vous êtes la majorité. Dernièrement, nous avons eu une commission avec Monsieur Alain GIRARD qui s'est bien passée. Nous n'étions pas d'accord, arguments sur arguments, c'était plutôt convivial, posé. Voilà ce que je voudrais. Car c'est votre anniversaire, j'en profite, j'aimerais que lorsqu'il y a des manifestations dans la Ville, sur les personnes âgées, des repas, etc., j'aimerais que vous invitiez l'opposition. Nous sommes aussi élus. Nous représentons 47 % et on n'est jamais conviés. Je tiens mon rôle d'opposant, mais opposant, Monsieur MEARY, ne veut pas dire être toujours contre vous. Quand vous faites bien les choses, on applaudit, car c'est l'intérêt commun. Je suis prêt à discuter avec vous. Un autre exemple pour votre anniversaire. Pendant le COVID, nous avons créé de nombreuses choses. Nous avons récolté 13 tonnes de nourriture sur la ville. Avec les jeunes du quartier, on en parle, ils sont au cœur de ce qui se passe aujourd'hui, pendant le COVID, avec la peur au ventre, parce que nous avons tous peur du COVID, nous ignorions où cela allait nous amener, nous avons été livrer des personnes âgées. Dans votre magazine sur le bilan (bien sûr, qui est celui de la majorité), mais il y a aussi l'opposition, nous sommes aussi des élus, il n'y a pas un mot sur nous, sur nos actions et ce que nous menons. Un autre exemple, je vous le dis avec le cœur, en 2018, nous avons mené une action pour récolter des fournitures scolaires pour les écoles. C'est pour l'intérêt commun. Nous avons récolté 500 kg de fournitures scolaires que nous avons donné à toutes les écoles. Naturellement, je me suis dit que nous reproduirions cette manifestation. À cet effet, nous nous sommes rendus à Auchan qui nous a dit (information ou intox, je suis prêt à le vérifier avec vous) : « Ce n'est pas possible, la Mairie ne veut pas qu'on travaille avec l'association Rien de spécial ». Ce n'est pas comme ça que je conçois la politique. Nous aurions pu travailler ensemble lors de la Dictée pour tous que nous avons menée, il y avait énormément de choses, les élus et vous étiez présents. Nous travaillons aussi ces choses. Ce n'est pas en mettant un chapeau, une

couverture, le pied sur l'opposition qu'on se sentira grandi. J'ai envie de travailler pour ma ville sereinement. C'est la fin de l'année scolaire, je vous dis que j'ai envie de travailler avec vous dans l'intérêt des Brétignolais. Nous sommes l'opposition, vous êtes la majorité. Nous ne sommes pas forcément tout le temps contre vous, nous applaudissons quand vous faites des choses bien. Nous aimerions participer parce que nous sommes des Brétignolais de longue date pour certains et un peu moins pour d'autres. Nous représentons 47 % et nous avons droit à autre chose.

Pour finir sur l'école, on avait vu des plans. Monsieur Patrice SIMON est présent dans la salle, il pourra le dire. L'école était prévue. Vous savez comment ça se passe : quand on fait une école, on fait un emprunt. J'ai demandé à Monsieur Robert CHAMBONNET, qui était Maire adjoint à l'Urbanisme, qui m'a envoyé une photo. Je peux la mettre à disposition et vous la montrer. Dans les plans, il y avait l'école. Elle n'était pas au même endroit qu'aujourd'hui, là où elle est en train de sortir de terre. C'était plus ou moins compliqué selon ce que m'a expliqué Monsieur Robert CHAMBONNET. Il fallait peut-être préempter un terrain avec des gens, c'est pour cela que nous attendions la fin des élections pour pouvoir mettre en place ce projet. Le plan est là, à votre disposition, l'école était bien prévue sur le PLU. Au début de votre mandat, vous expliquiez que nous n'avions pas prévu non plus le gymnase. J'ai retrouvé un document où vous dites vouloir accompagner le gymnase. Aujourd'hui, vous dites le contraire. Le but, ce n'est pas ce que nous avons fait avant. Nous aurions pu dire qu'à notre arrivée, Monsieur Patrice SIMON pourra le dire, quand la Municipalité ne faisait pas partie de cette majorité et qu'elle est arrivée en 2001 au pouvoir, elle a eu quelques problèmes à gérer. L'ancienne Municipalité avait laissé quelques dettes aussi. Je ne me rappelle pas que Monsieur Bernard DECAUX disait à chaque Conseil Municipal : « C'est de la faute de l'opposition ».

Monsieur MÉARY, je voulais vraiment faire court, parce que je suis fatigué. Je vous le dis, devant cette assemblée, vos adjoints, vos élus, nous sommes l'opposition, nous représentons 47 %, nous avons envie de travailler avec vous, en bonne intelligence, nous sommes prêts, je suis prêt à discuter avec vous. Quand je discute avec vos adjoints, non pas en off, car ils sont complètement avec vous sans ambiguïté, mais je sens que cela les navre de voir tous ces petites bisbilles d'enfants. Il reste trois ans de mandat, travaillons ensemble. Nous savons que c'est dur, qu'il y a la crise et d'autres choses, travaillons ensemble en bonne intelligence.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais répondre brièvement à certains éléments. D'abord, un mot sur mon état d'esprit, un mot sur la capacité à travailler ensemble, un mot sur les investissements et d'autres compléments. Sur l'état d'esprit, par exemple, sur la Transition écologique, où il y a un engagement fort et intense de la part de mon équipe municipale et de ma part. La seule chose que j'entends, c'est : « Non, ce n'est pas bien ». J'en tire comme conclusion, que sur ce sujet emblématique, sujet sur lequel beaucoup de choses sont faites à Brétigny-sur-Orge (j'en ai donné quelques exemples), qu'il n'y a pas de véritable capacité à dire quand les choses vont dans la bonne direction. En tout cas, je ne la vois pas. La deuxième chose, vous évoquez votre désir de travailler ensemble. Dont acte. Comme chacun d'entre nous, j'apprends. J'ai été instruit par l'histoire, par notre histoire, par les difficultés survenues par le passé sur le sujet. J'ai été instruit par le ton d'une campagne municipale. Je me permets d'être dubitatif sur ce plan, parce j'ai été instruit par l'histoire encore une fois. Il ne s'agit pas de ma part d'être naïf, mais de prendre en compte comment les choses se sont passées.

Intervention de Monsieur Steevy GUSTAVE.

M. le Maire : Vous avez eu la parole. Je ne vous ai pas interrompu pendant que vous interveniez. Chacun sait bien les règles de notre assemblée pour s'exprimer. Je ne suis pas forcément d'accord avec plein de choses que vous avez dites. Néanmoins, c'est le cadre normal pour que vous puissiez vous exprimer et que le Maire puisse intervenir à l'issue.

Enfin, sur la question des investissements structurants, il faut, encore une fois, être très clair. J'ai toujours indiqué que l'équipement sportif était prévu, mais à mon sens, non financé. C'est-à-dire que la PPI prévue à l'époque ne passait pas. En revanche sur l'école, nous pouvons très bien nous dire tranquillement les choses et être en décalage, en désaccord, ce n'est pas un problème. Je le dis et le redis. Dans tous les éléments de programmation sur le quartier Clause Bois-Badeau qui étaient existants au sein de la Mairie au moment de notre arrivée en responsabilité, il n'y avait pas d'école prévue, budgétée, anticipée, ni même indiquée dans la liste des équipements nécessaires dans le cadre de la concession avec la SORGEM. Il ne s'agit pas simplement de mettre un aplat sur une carte. Quand il s'agit d'avoir un quartier nouveau, il faut se demander ce que cela signifie en nombre d'habitants, d'élèves en plus et en termes de besoins de bâtiments. La réponse apportée à l'époque, c'est de se dire qu'on va pouvoir rajouter un petit nombre de classes à l'école Aimé Césaire. Permettez-moi de donner deux précisions : d'abord, ce petit nombre de classes était très insuffisant au regard du nombre d'habitants et d'élèves prévus. Ensuite, je parle sous le contrôle de Lahcène Cherfa qui connaît bien le sujet, ce petit nombre de classes n'était pas compatible avec le dimensionnement des parties communes de l'école Aimé Césaire. Le fait de pouvoir être dans une augmentation, un accroissement de l'école Aimé Césaire, opérationnellement, ne passait pas. J'ai bien entendu Madame Sylvie DAENINCK, que lors du dernier Conseil, vous indiquez que vous aviez des documents prouvant que cette école avait été prévue. J'observe que dans les planifications du quartier, dans notre traité de concession, dans tous les éléments indiqués par rapport à cela, autant l'école Aimé Césaire était bien indiquée dans la concession, dans la planification du quartier, autant je ne vois pas cette école. Je ne l'ai pas vu ni dans les éléments d'estimation budgétaire et bien sûr, une PPI, c'est sur plusieurs années, cela fait partie des choses où on peut se dire qu'une ligne devra être précisée, pour dire qu'il y aura une école quelque part, mais à aucun moment dans les documents concernant la concession, il n'y avait cette école indiquée. La preuve en est qu'à aucun moment, pendant les premières années, l'aménageur à qui la Commune a confié la responsabilité de l'aménagement de cette ZAC, que vous avez choisi, avec lequel nous avons continué de travailler, n'a même pas évoqué la question du besoin d'une école en lien avec l'augmentation de la population sur la ZAC. Il ne s'agit pas de trouver une école pour les autres habitants ailleurs, c'est une école pour les habitants de ce quartier. Précisément, je crois que, là-dessus, j'attends encore les preuves que vous nous aviez annoncé la dernière fois Madame Sylvie DAENINCK. Je serai ravi que vous les produisiez et que vous me les transmettiez. Là-dessus, je pense que l'on peut avoir des débats, se dire les choses tranquillement, être en désaccord. Je reviendrai autant de fois qu'il le faudra sur cette école oubliée parce que, quand vous reprochez les niveaux d'investissement et d'endettement, je dis simplement qu'ils sont directement liés à l'école, aux choix que vous avez faits d'engager la Commune sur une augmentation de la population très significative au moment où vous avez signé, voté et adopté les traités de concession pour le quartier de Clause Bois-Badeau. Planifier, prévoir, donner un cap pour la Commune, cela passe justement par le fait de se dire que nous faisons des choix avec lesquels, potentiellement, il peut avoir un désaccord. Certains qui siégeaient déjà autour de la table de l'opposition à l'époque avaient exprimé un désaccord par rapport à l'augmentation significative de la population que vous aviez décidé en deux étapes. Une première étape, pour la première phase du quartier Clause Bois-Badeau et une deuxième fois, vous avez augmenté de 50 % la surface de planchers associée. En tout cas, quels que soient les choix, nous pouvons être d'accord ou pas, mais il est de la responsabilité des gestionnaires de planifier, en même temps, les éléments nécessaires pour accueillir les élèves brétignolais dans de bonnes conditions. Voilà ce que je pouvais répondre à ce deuxième tour d'interventions.

Nous allons maintenant passer aux opérations de vote. D'abord, sur la délibération pour le compte de gestion 2022 du budget principal de la ville, question 8 qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'**Unanimité**. Merci

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

Sur la question n° 9, pour le compte administratif 2022, je le rappelle pour ceux qui suivent nos travaux, concernant le compte administratif, le chef de l'Autorité Territoriale, le Maire en l'occurrence, c'est vrai dans n'importe quelle Collectivité Territoriale, ne peut pas être présent dans la salle au moment de ce vote. Par conséquent, je vais m'éclipser un instant et transférer la présidence du Conseil à Monsieur Lahcène CHERFA.

M. Lahcène CHERFA : Pour cette délibération, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La délibération est adoptée à la **Majorité**. Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	6
Votes Pour :	26

(Contre : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra et Mme CILIA Chloé)

10. Affectation du résultat 2022 du budget principal de la ville sur l'exercice 2023

(Présentation du rapport par Madame Patricia MARTIGNE)

M. le Maire : Pour ce point, la parole est à Madame Patricia MARTIGNE.

Mme Patricia MARTIGNE : Merci, Monsieur le Maire. Dans la foulée de la présentation de ces comptes, vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes établies à la clôture de 2022, soit 4 296 957 euros en dépenses et 0 en recettes, considérant que le résultat de la section de fonctionnement s'établit à 3 360 364 euros et que le résultat de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes, s'établit à moins 287 673 euros, décide d'affecter en investissement et en totalité pour 2023 le résultat de la section de fonctionnement arrêté à la somme de 3 360 364 euros et 11 centimes au compte 1068.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La délibération est adoptée à la **Majorité**. Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	5
Votes Pour :	27

(Contre : M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)
Mme DAENINCK Sylvie n'a pas pris part au vote.

11. Rapport d'utilisation des dotations de solidarité 2022 (FSRIF et DSU)

(Présentation du rapport par Madame Patricia MARTIGNE)

M. le Maire : Ce sera une prise d'acte. La présentation du rapport est faite par Madame Patricia MARTIGNE.

Mme Patricia MARTIGNE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de montrer la répartition qui a été faite pour utiliser ces dotations de solidarité en 2022. Au niveau des sommes, nous disposons de 2 fonds :

- La première dotation de Solidarité Urbaine de Cohésion Sociale s'élevait à 427 102 euros de subventions.
- La deuxième dotation est le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France à hauteur de 645 787 euros.

La répartition d'utilisation est détaillée dans le tableau en annexe.

M. le Maire : Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce rapport d'utilisation qui vous a été communiqué ? Je n'en vois pas. Nous prenons acte à l'**Unanimité** que ce rapport a été communiqué et proposé au Conseil Municipal. Merci

<p>LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE À L'UNANIMITÉ</p>
--

12. Modification du tableau des emplois et des effectifs

(Présentation du rapport par Monsieur Alain GIRARD)

M. le Maire : La parole est à Monsieur Alain GIRARD.

M. Alain GIRARD : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Nous enregistrons ce mois-ci une modification au sein de la direction de la communication et de la coordination culturelle avec un aspect majeur, le poste de Directeur de la Communication en Directeur de la Communication et de la Coordination Culturelle. Il s'agit de transformer :

- 1 poste de Journaliste en Responsable Contenu.
- 1 poste de Graphiste en Responsable Graphiste.

Nous enregistrons également des modifications au sein de la direction des Services Techniques et Associations. À la suite de la mutation du Chef de Service Logistique, l'encadrement des régies par intérim a été assuré par les autres chefs des services de la DSTA dans l'attente de son remplacement. Il apparaît, après plusieurs mois, que cette organisation temporaire a donné des résultats satisfaisants. Il est donc proposé de conserver cette organisation et par conséquent, de supprimer le Service Logistique et le poste de Chef de Service Logistique.

Par ailleurs, nous enregistrons des créations de postes, compte tenu de l'ouverture citée tout à l'heure par Monsieur le Maire, de l'école Claudie Haigneré en septembre prochain. Il convient

d'ouvrir des postes d'agents d'entretien et de restauration, d'ATSEM et d'animateurs. Pour être précis, il s'agit de :

- 3 postes d'agents d'entretien et de restauration.
- 1 emploi d'agent territorial spécialisé école maternelle à temps complet.
- 1 emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet.
- 2 emplois d'animateurs d'accueil collectif de mineurs.

En raison du profil des candidatures reçues pour le recrutement pour le poste de Chef de Service Enfance, nous élargissons les recherches pour élargir la filière animation ou filière administrative. Il s'agit d'une création de poste avec une recherche plus large et nous supprimons le poste dans la filière administrative. Par ailleurs, les modalités de recrutement restent inchangées. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Monsieur Steevy GUSTAVE.

M. Steevy GUSTAVE : On vous avait déjà posé la question, j'aimerais avoir la répartition des dépenses, le coût, de personnel par catégorie.

M. le Maire : C'est votre question sur la délibération ? Parce que ce n'est pas une question portée sur la délibération. On fera passer un extrait du bilan social de l'année précédente qui sont les derniers chiffres à jour là-dessus. C'est le document qui avait été présenté à la réunion du 30 mars. On vous fera passer ce document que vous devez avoir, à ma connaissance. Sauf erreur de ma part, ce n'est pas une question directement liée à la délibération. Monsieur Steevy GUSTAVE.

M. Steevy GUSTAVE : Je crois que nous l'avons déjà demandé sans l'avoir eu, c'est pourquoi je me permets. Chaque fois, on pose les mêmes questions. J'aimerais savoir combien de catégories A, B et C existent sur cette ville. Depuis un an, on pose cette question et on n'a toujours pas de réponse. Il semblerait qu'il y ait une forte augmentation des catégories A, mais tant que je n'ai pas le papier, je ne peux pas dire quoi que ce soit.

M. le Maire : Je me permets d'insister sur le fait que la délibération qui est présentée est sur une modification du tableau des emplois et des effectifs avec un certain nombre de créations et de suppressions. Ce sont les éléments présentés par Monsieur Alain GIRARD. Les chiffres que j'ai sous la main, ce sont des chiffres de 2020 qui me donnent 38 pour la catégorie A, 56 pour la catégorie B, 431 pour la catégorie C. Ce sont les chiffres 2020 dont je dispose. Vous posez une question sur une délibération qui parle de création, de suppression, qui ne correspond pas à cela. Ce sont les chiffres disponibles, ceux que j'ai sous la main, nous vous ferons passer les éléments inclus...

M. Steevy GUSTAVE : désolé Monsieur Méary mais ça conditionne aussi notre vote.

M. le Maire : Encore une fois, je le redis : à chacun son tour de parole. Notre assemblée a des règles, c'est un minimum que nous les respectons nous-mêmes. Nous vous ferons passer les éléments disponibles dans le rapport social. Monsieur Steevy GUSTAVE.

M. Steevy GUSTAVE : Je sais très bien que cela ne correspond pas à la question posée, mais cela a réglé nos arguments ensuite et peut-être conditionné notre vote sur cette délibération. C'est pour ça. Comme nous l'avons demandé deux ou trois fois déjà, j'en profitais pour reposer la question sur les effectifs, tout simplement.

M. le Maire : Sauf erreur de ma part, et je parle sous contrôle encore une fois, ce chiffre sur le nombre par catégories était utilisé dans le rapport d'égalité homme-femme, c'est issu du rapport social de la Commune. Encore une fois, je parle sous réserve, mais a priori ce document vous a été communiqué au mois de mars 2023. Nous allons vérifier ce point, mais à ma connaissance, vous l'avez. Encore une fois, je parle sous réserve. En tout cas, ce sont les chiffres que j'ai sous la main et nous pourrions potentiellement vous en faire passer d'autres. Y a-t-il des questions ou remarques sur la délibération portant sur la modification des emplois et des effectifs ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote pour cette délibération. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité.** Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

13. Organisation de la continuité de certains services publics en période de grève

(Présentation du rapport par Monsieur Alain GIRARD)

M. le Maire : La parole est à Alain GIRARD. Comme c'est un sujet qui concerne également le Secteur Enfance et Petite Enfance, je propose à Monsieur Mathieu BÉTRANCOURT et Madame Gaëlle PILOQUET de dire quelques mots sur les secteurs dont ils ont la responsabilité. Monsieur Alain GIRARD.

M. Alain GIRARD : Merci Monsieur le Maire. Depuis la promulgation de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, l'Autorité Territoriale peut engager des négociations avec les organisations syndicales en vue de la signature d'un accord visant à assurer la continuité des services publics dont l'interruption, en cas de grève des agents, contreviendrait aux besoins essentiels des usagers. Cet accord a pour objectif de définir l'organisation la plus adaptée pour les services minimums indispensables que la Collectivité se doit d'assurer. Il détermine notamment les fonctions et le nombre d'agents indispensables à la continuité du Service Public, ainsi que les conditions d'organisation du travail et d'affectation des agents en cas de perturbations prévisibles de ces services. Par courrier en date du 5 avril 2022, l'Autorité Territoriale a informé les Représentants Syndicaux de son souhait d'engager des négociations en vue de la signature d'un accord portant sur la continuité des services publics suivants :

- Accueil des enfants de moins de 3 ans.
- Accueil périscolaire.
- Restauration scolaire.

La première réunion de négociation s'est tenue le 16 mai 2022. Par la suite, 3 autres réunions ont eu lieu représentant plus de 8 heures de négociations. Ce processus de discussion approfondi a permis d'aboutir à la rédaction d'un protocole d'accord prenant en compte nombre de remarques formulées par les Représentants Syndicaux. Par courrier en date du 9 mai 2023, ce protocole a été transmis aux Organisations Syndicales. Ces dernières ont, par leur silence, signifié leur refus de le signer. Conformément aux dispositions législatives, en l'absence d'accord dans les 12 mois suivants les débuts de négociation, les services, les fonctions et le nombre d'agents nécessaires pour assurer la continuité du service sont définis par délibération. Le présent protocole n'ayant pas fait l'objet d'un accord des Représentants Syndicaux, il revient donc au Conseil Municipal d'en adopter les modalités.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce protocole dont le contenu est rigoureusement identique à celui proposé aux Représentants Syndicaux à l'issue des négociations.

M. le Maire : Merci. Peut-être un mot de Monsieur Mathieu BÉTRANCOURT sur ce que cela va représenter en termes de fonctionnement pour le Secteur Enfance et ensuite, quelques mots de Madame Gaëlle PILOQUET sur le Secteur de la Petite Enfance.

M. Mathieu BÉTRANCOURT : Merci Monsieur le Maire. En dehors du cadre rappelé par notre collègue Monsieur Alain GIRARD sur le délai de prévenance, en termes d'encadrement, nous partons sur une limitation. L'idée est d'avoir un mode qui reste dégradé, en quelque sorte, pour respecter la grève et l'expression de ce qu'elle sous-entend. Néanmoins, de permettre aux familles n'ayant pas d'autres solutions, d'accéder à une forme de stabilité continue sur une partie de la journée pour éviter des ruptures et également aux services de pouvoir améliorer l'organisation prévisionnelle de ces journées et donc d'améliorer leurs conditions de travail souvent dégradées par l'urgence de gérer les priorités très tôt le matin avant l'arrivée des enfants. Concrètement, sur le matin, pour le taux d'encadrement, nous avons déjà fait le choix à Brétigny-sur-Orge d'en avoir un au-dessus de la norme réglementaire. En période de grève, nous serons donc sur le taux réglementaire. Sur le temps du midi, il n'y a pas de réglementation liée aux normes d'encadrement. À Brétigny-sur-Orge, nous avons fait le choix d'avoir en temps normal une ATSEM ou un animateur en maternelle pour 15 enfants, un animateur en élémentaire pour 25 enfants. Sur le temps de grève, nous serons à 2 agents restauration par office, 1 animateur pour 20 maternelles, 1 animateur pour 30 élémentaires. Nous élargissons donc le seuil. Encore une fois, je le répète, c'est un mode de service qui est dégradé par rapport au mode de vie du quotidien normal. Cela respecte le droit de grève et d'expression des opinions et permet à toutes les familles brétignolaises qui n'ont pas d'autres solutions de bénéficier d'un service continu. Les familles ayant des solutions seront prévenues, en temps voulu, pour qu'elles prennent leurs dispositions si elles peuvent continuer d'accueillir leurs enfants à domicile. Néanmoins, à chaque journée, nous constatons que de nombreuses familles, dont celles qui travaillent à Paris par exemple, ne sont pas en mesure de déposer leurs enfants le matin, de revenir les récupérer à 11h30, pour le déjeuner, puis les ramener à l'école. Or, certaines familles ont des professions prioritaires en dehors du cadre du SMA. C'est donc une journée réduite dans le temps et des taux d'effectifs qui sont soit sur le cadre réglementaire normal ou, au regard des choix que nous avons faits, sur un taux d'encadrement élargi, une augmentation du nombre d'enfants par agent encadrant. J'espère avoir été clair.

M. le Maire : Merci beaucoup. Madame Gaëlle PILOQUET pour le Secteur Petite Enfance.

Mme Gaëlle PILOQUET : Bonsoir à toutes et à tous. De la même façon, pour le Secteur Petite Enfance, le but est d'accueillir les enfants de 9 h 00 à 17 h 00 et au moins la moitié de l'effectif des enfants en tenant compte du besoin d'encadrement. Concernant les besoins d'encadrement, il faut une auxiliaire pour 5 bébés qui ne marchent pas et une auxiliaire pour 8 bébés qui marchent. Les choses ont été mises en place, réfléchies. Durant ces réunions, certains agents ont été présents, qu'ils soient de Petits Pas ou de Graines de Malice. L'objectif étant de répondre au service de la possibilité que les parents n'ayant pas les moyens d'avoir une autre solution de garde ces jours-là - on a connu récemment un certain nombre de jours de grève - puissent avoir la possibilité de déposer leurs enfants les jours de grève. Il nous paraissait important d'avoir ce délai de prévenance, car il faut pouvoir 48 heures avant organiser, au niveau des différentes structures, l'effectif nécessaire, que ce soit au niveau des auxiliaires, des éducatrices, des agents d'entretien et des agents de restauration. Étant maman moi-même, je suis passée par là, je travaille sur Paris, je vous avoue que c'est compliqué dans

ces cas-là. Les parents qui ont des enfants en crèche ont également des enfants en école primaire : ces jours-là sont particulièrement difficiles. La mise en place de la continuité de ce service est importante pour nous.

M. le Maire : Merci beaucoup à tous les 3. Avant l'ouverture du débat sur le sujet, je voudrais insister sur un certain nombre de points. Je veux d'abord rappeler que cette délibération est en application d'une nouvelle disposition légale, la loi du 6 août 2019, qui rend possible l'instauration d'un service minimum. Le choix que nous faisons, c'est d'identifier les services publics sur lesquels nous voulons mettre en œuvre le service minimum. La loi prévoit un certain nombre de possibilités. Notre choix est de le mettre en œuvre pour 2 services publics importants qui dépendent des compétences communales : la partie Petite Enfance, la restauration collective et scolaire, les accueils correspondants et l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Dans ce cadre-là, tout un ensemble de choses est défini par la loi. Notamment, ce que la mise en œuvre du service minimum veut dire en termes de délai de prévenance pour permettre de mieux organiser le travail des agents non-grévistes, la possibilité de solliciter ou de désigner quelques agents grévistes en leur disant qu'ils resteront comptabilisés comme grévistes, mais nous avons besoin qu'ils soient là pour assurer le service minimum, et ils seront payés. Ils restent comptabilisés comme grévistes, car c'était leur choix d'exprimer quelque chose à travers la grève et aussi, la possibilité, dans le cas où nous ne serions pas en mesure d'assurer le service minimum, de désigner des agents conduits à participer à l'exercice du Service Public. C'est la loi. Il y a une question qui a fait l'objet d'une longue discussion, nourrie, conformément aux dispositions légales, avec les Représentants du Personnel pour définir, non pas à la place de la loi, les termes du législateur, mais pour définir ce qu'est un niveau de service minimum dans les différents domaines identifiés. Comme cela a été rappelé, le service minimum est un service dégradé avec un taux d'encadrement plus faible, des moments de fermeture, par exemple, le temps d'accueil le matin est fermé, des moments où c'est maintenu, le temps d'accueil du soir avec un taux d'encadrement plus restreint. Évidemment, c'est un service dégradé et c'est normal dans ce cadre que, quand il y a des agents grévistes, que le même niveau de service ne puisse pas être apporté. C'est précisément ce qui a fait l'objet de discussions avec les Représentants du Personnel et non pas la procédure, définie par la loi, et donc que nous mettons en œuvre. Je termine ce complément au rapport pour dire que c'est une délibération très importante qui est l'aboutissement d'un long travail. La loi prévoit qu'il y ait plus d'un an de discussions avec les Représentants du Personnel, c'est ce que nous avons mis en œuvre depuis le moment où j'ai écrit aux Représentants Syndicaux pour indiquer que je souhaitais que nous travaillions ce sujet. Un long travail a été mené. Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce travail, aux discussions, qui ont donné leur avis, qui parfois n'étaient pas d'accord. En tout cas, ils ont contribué à faire émerger le contour de ce service minimum dans les secteurs identifiés. Cette délibération est très importante, car elle compte pour l'organisation de nombreuses familles brétignolaises. Elle respecte la légitimité du droit de grève, c'est précisément ce que le législateur a souhaité, mais elle crée aussi des conditions pour que, dans le cadre légal, il soit rendu possible d'organiser au mieux le Service Public municipal pour que les familles brétignolaises puissent continuer d'être accompagnées. Je pense que c'est une très bonne chose.

C'est ce que je voulais vous dire en complément. À présent, je propose que nous ayons un temps de débat. Y a-t-il des remarques, questions ou interventions sur cette délibération ?
Monsieur Christian CHAMPION.

M. Christian CHAMPION : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Je vais me permettre de lire le communiqué de la CFDT, je ne sais pas si tout le monde l'a reçu et il y a un public présent, j'ignore s'il en a connaissance. C'est un communiqué sur la mise en place du service minimum à Brétigny-sur-Orge daté du 27 juin 2023 : « Le Conseil Municipal de Brétigny s'est réuni ce jeudi 29 à 20h30 pour délibérer sur l'organisation de la continuité de

certaines services publics en cas de grève. Si nous ne remettons pas en cause la légalité de cette décision rendue possible par la loi du 6 août 2019, à laquelle notre organisation syndicale et nos sections locales se sont opposées, il n'empêche qu'il s'agit d'encadrer le droit de grève pour des services publics qui sont facultatifs : accueil des enfants de moins de 3 ans, restauration scolaire et accueil périscolaire. Les Collectivités ont la possibilité de recourir ou non à cette faculté. Comme pour le passage aux 1 607 heures dont la mise en place s'est effectuée dès l'été 2016, soit 3 ans avant la promulgation de cette même loi généralisée à toutes les Collectivités, Monsieur le Maire de Brétigny-sur-Orge veut, une fois de plus, se distinguer, en étant à notre connaissance, la seule commune du Département de l'Essonne à s'engager dans cette voie. Aux termes de plusieurs réunions sans accord de méthodes, malgré notre demande en ce sens, nous nous sommes efforcés lors de ces différentes rencontres d'apporter notre contribution à la définition du Service Public minimum dans les 3 secteurs concernés. Malgré la main tendue par notre section locale tout au long de ce processus, la Collectivité a décidé de mettre fin à ces rencontres sans pouvoir aborder le contenu du protocole d'accord proprement dit. Comme pour le report de l'âge légal à la retraite à 64 ans fixé par le gouvernement, Monsieur le Maire a considéré que le contenu même du protocole d'accord n'était pas négociable de peur de se démunir de tout l'arsenal répressif mis à sa disposition. Il en va ainsi des points suivants retenus dans la délibération :

- Délai de prévenance de faire grève au plus tard 48 heures avant la mobilisation sous peine de sanctions disciplinaires.
- Possibilité de remplacer les agents grévistes en déplaçant leurs collègues non-grévistes, missions et horaires de travail modifiés.
- Possibilité d'imposer à l'agent gréviste de faire grève dès sa prise de service jusqu'à son terme au motif d'un risque de désordre manifeste sur laquelle la jurisprudence ne manquera pas de se positionner.
- Désignation d'agents grévistes pour maintenir la continuité de ces services publics jugés indispensables.

C'est une sorte de réquisition. De nouveau, le dialogue social a été rompu, ce que nous regrettons vivement. Ce nouvel épisode témoigne de l'absence de volonté de la Ville de Brétigny-sur-Orge de mener à bien des négociations dans l'intérêt des agents et de notre Service Public auquel nous sommes profondément attachés ». C'est signé par le Secrétaire de section CFDT de Brétigny-sur-Orge et par le secrétaire général CFDT INTERCO 91.

La loi de transformation de la Fonction Publique permet aux Collectivités d'instaurer un service minimum pour certains services tels que la Petite Enfance ou le Périscolaire. Nous constatons que vous n'êtes pas allés au bout du dialogue avec les organisations syndicales. C'est dommageable. Bien entendu, nous nous opposerons à cette mesure proposée à ce Conseil Municipal, car elle n'est pas obligatoire et nous considérons que c'est une atteinte au droit de grève. Nous aurions été enclins à l'adopter si le seuil de service minimum avait pu permettre aux seuls enfants des professions indispensables d'être gardés – police, santé, professeur des écoles, etc. – aux conditions de 25 % des 50, au lieu des 50 % Petite Enfance et l'établissement d'une liste annuelle des enfants dont la garde peut être jugée indispensable en raison de la profession des parents pour le périscolaire, comme cela a été fait pendant la pandémie du COVID. Cela a existé. Pourquoi n'avez-vous pas été dans ce sens ? Cela aurait été une base sereine de travail et juste. Avec un seuil de 50 % d'effectifs, vous êtes clairement dans une volonté de blocage, de briser des mouvements sociaux de grève. Nous actons ce énième acte de dégradation du dialogue social à Brétigny-sur-Orge et surtout de la dégradation des relations professionnelles. Monsieur le Maire, qui peut le plus peut le moins. Nous vous demandons d'annuler ce point de l'ordre du jour pour revenir à un dialogue intelligent avec vos organisations syndicales. C'est la voie de la sagesse pour nous, sinon nous voterons évidemment contre ce point. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci. Ce soir, je pense que chacun a conscience que nous sommes sur un débat important. Il s'agit de faire la part des choses, de rétablir un certain nombre de faits et ensuite d'explicitier les choix. Pour rétablir les faits, oui, il y a eu de nombreuses discussions avec les représentants du personnel pour définir les contours d'un service minimum, ce qu'était un service minimum, ce que voulait dire un service dégradé. Ces discussions ont été menées sous la houlette de mon adjoint, Monsieur Alain GIRARD, et d'autres, sectoriels, Monsieur Mathieu BÉTRANCOURT, pour le Secteur Enfance et Madame Gaëlle PILOQUET pour la Petite Enfance. Il y a eu de nombreuses discussions, un dialogue clair et nourri sur ce qu'était le contenu, les contours de ce service minimum. C'est la première chose. La deuxième chose, le cadre, la méthode de la discussion sont clairs : le cadre légal stipule que nous pouvons actionner le service minimum en ayant respecté un certain nombre d'éléments de procédures et de discussions sur certains secteurs, certains champs du Service Public. Ensuite, il y a un certain nombre de règles qui s'appliquent. Ces règles ne sont pas discutables, car elles sont définies par la loi. Ce qui est discutable, c'est ce qu'est un service minimum. La méthode de discussion est très claire. Nous discutons ce qui est discutable. Nous ne discutons pas ce qui est défini par la loi. Les éléments soulignés dans le communiqué du secrétaire de section et du secrétaire général CFDT - INTERCO 91 sont des éléments définis par la loi, par le législateur. Nous n'avons pas vocation à nous élever au-dessus de notre condition et à vouloir écrire la loi à la place du législateur. Nous rentrons dans le cadre légal et nous appliquons les dispositions rendues possibles par la loi pour faire vivre le service minimum. Par exemple, quand on fait grève, on ne l'a fait pas 30 min avant, en se déclarant gréviste au dernier moment. Il y a un Service Public à organiser. Le législateur a considéré, et je pense qu'il a eu raison, qu'il fallait un délai de prévenance pour faire grève. La grève est un droit, mais il est du devoir des agents grévistes, membres du Service Public municipal, de prévenir. Cela fait partie des éléments qui sont dans le cadre légal. Tous ces éléments sont des faits sur le processus de discussions, sur le caractère nourri des discussions qui ont pu avoir lieu, sur ce qui devait être discuté, à savoir ce qu'était un service minimum et sur le fait qu'un certain nombre de dispositions sont définies par la loi que nous appliquons. Je note d'ailleurs que dans les discussions sur le service minimum, certains ont voulu défendre un niveau de service qui serait encore plus élevé dans le cadre de la préparation de ce service minimum. Il faut être raisonnable, mettre en place un service minimum, c'est avoir un service dégradé. Quelle est l'intention de ceux qui se disent qu'il faudrait que le service minimum fixé soit encore plus élevé en termes de qualité de service ? Si ce n'est sans doute de chercher à le rendre inapplicable. J'assume totalement le fait qu'au moment où nous voulons mettre en place un service minimum, nous appliquons le cadre légal et nous assumons que le service minimum n'est pas un service de la même qualité que d'habitude. Il y a des moments où les temps d'accueil ne sont pas maintenus, le niveau d'encadrement est plus faible qu'habituellement. C'est un service dégradé. Je pense que les familles brétignolaises peuvent comprendre. Une fois ces faits rétablis, c'est la responsabilité et la légitimité de notre Conseil Municipal, il faut que chacun se positionne, que chacun vote et décide de dire si nous souhaitons mettre en place ce service minimum ou pas. Je vais reformuler la position que nous proposons : dans le cadre rendu possible par le législateur, qui est respectueux du droit de grève – d'ailleurs, le Conseil Constitutionnel n'a pas trouvé à redire par rapport à cela – nous pensons qu'il est sain d'organiser le Service Public municipal, parce que c'est bien ce dont il s'agit, d'une manière qui va permettre aux familles brétignolaises de ne pas être dans un embarras terrible. Nous pensons qu'il faut créer des conditions pour que ces familles ne soient pas dans cette situation. Chacun va être conduit à se positionner sur cette question-là. Le niveau de service ne sera pas le même que d'habitude, ce sera un service dégradé. Nous pouvons choisir de dire que nous ne voulons pas mettre en œuvre ce service minimum et donc laisser les situations nombreuses de difficultés. Vous avez été en responsabilité, vous savez ce que cela pourrait créer pour les familles. On peut laisser ces conditions-là. Entre autres choses, nous pensons qu'il est bien de prévenir quand on décide d'être gréviste. Cela permet d'organiser au mieux le travail des

agents non-grévistes. C'est l'une des dispositions. Donc une fois les faits rétablis, le choix que nous proposons c'est précisément de dire que nous voulons éviter que les familles brétignolaises soient dans un embarras terrible et donc nous proposons de mettre en place ce service minimum. Vu l'importance du débat, je propose un deuxième tour de prise de parole. Monsieur Steevy GUSTAVE. Y aura-t-il d'autres interventions avant de clôturer le débat ? Madame Sylvie DAENINCK.

M. Steevy GUSTAVE : Merci, Monsieur MÉARY. Nous sommes d'accord avec vous. Il n'y a aucun problème. Mon collègue vous l'a expliqué, nous étions prêts à voter pour vous. Il vient de lire le communiqué du syndicat principal, d'ailleurs le seul syndicat sur Brétigny-sur-Orge. Ce que nous demandons, c'est que retourniez à la table des négociations. C'est toujours mieux qu'un passage en force. Pour moi, la démocratie c'est trouver une solution et puis en discuter. Nous avons l'impression que vous avez laissé passer les 12 mois et dire que rien n'a été trouvé. Je crois qu'il y a eu une réunion hier ou avant-hier, ils vous ont dit non. C'est aussi le bien-être de nos agents. Personne ne fait grève pour le plaisir. Cela a un coût. Nous savons que ces derniers temps, c'étaient les ATSEM, les catégories C qui étaient le plus souvent en grève et ils n'ont pas de salaires mirobolants. Pour reprendre la phrase de mon collègue : retournez à la table des négociations, prenez vraiment le temps, non pas juste le laisser passer, pour voir sur quels points vous pouvez vous entendre. Je pense aux parents, au bien-être des enfants et aussi au bien-être des agents. Personne ne fait grève pour le plaisir. C'est pourquoi nous nous abstenons, voire que nous voterons contre ce passage du droit de grève, sauf si vous dites que vous êtes prêts à retourner à la table des négociations pour discuter. On vous accompagnera. On entend vos propos. D'un côté, il y aurait ceux qui vont du côté des parents et de l'autre côté, la méchante opposition qui ne comprend pas que des parents sont en galère. Toute ma famille est dans l'Éducation nationale, j'ai mes nièces qui ont des enfants, je suis père de famille, même si mon fils est très grand, lui-même père, je sais ce qu'est la grève pour des gens qui n'ont pas d'autre choix. Il serait bien de trouver un terrain d'entente sur un sujet aussi important, qu'on ne passe pas en force. Je pense qu'on va voter contre, car on est pour le droit de grève, mais ne jouez pas la petite musique en disant que l'opposition a voté contre parce que... Si vous faites un article, expliquez nos arguments et le fait qu'on demande simplement un dialogue social avec le principal syndicat de Brétigny-sur-Orge, qui fait un vrai travail, qui demande beaucoup de choses, qui n'est pas souvent entendu, on l'a vu sur de nombreuses délibérations, il y a souvent des soucis. Le dialogue social, c'est toujours mieux qu'un passage en force. Je vous remercie, Monsieur MÉARY.

M. le Maire : Merci. Mme Sylvie DAENINCK

Mme Sylvie DAENINCK : J'ai une question : les agents qui se déclarent grévistes, est-ce une intention de grève ou une déclaration définitive ? Une intention, cela veut dire qu'on se déclare 48 heures avant comme dans l'Éducation nationale, puis pour des raisons x ou y, le jour venu, on n'est pas gréviste. Après, ce n'est pas une question, c'est plutôt un postulat, comme l'a fait Monsieur GUSTAVE. Je vous invite à revenir vers les syndicats. La lettre est très claire. Ils demandent un dialogue, dialoguer avec eux, le passage en force, ce n'est pas la meilleure chose. Comme Monsieur GUSTAVE, j'ai entendu votre musique encore une fois, vous l'avez répété deux fois, nous serions les vilains qui ne pensent pas aux familles qui travaillent. Mais nous sommes des familles qui travaillons, Monsieur MÉARY, nous avons des enfants, nous savons ce que c'est. Donc, arrêtez de nous faire passer pour des gens irresponsables qui ne veulent pas aider les familles brétignolaises. Nous voulons les aider, tout comme on veut aider les agents de la Municipalité qui ont un syndicat pour les défendre, qui vous posent des questions et qui veulent des réponses, tout simplement. Je réitère ma question : lorsque les agents vont déposer 48 heures avant, est-ce que c'est une intention, et ils peuvent revenir sur leur intention, ou est-ce que c'est ferme et définitif ? Je vous remercie.

M. le Maire : Merci pour cette intervention. Plusieurs choses à dire : d'abord, Madame Sylvie DAENINCK, pour votre question sur le fait que ce soit une intention ou une position définitive, c'est un point précisé à la page 2 du protocole qui vous a été communiqué sur le délai de prévenance. Je lis cet extrait qui est tiré de l'article L114-9 du CGFP défini par la loi : « Les agents concernés informent, au plus tard 48 heures avant de participer à la grève comprenant au moins un jour ouvré, l'Autorité Territoriale, par l'intermédiaire de leur chef de service, de leur intention d'y participer. L'agent qui a déclaré son intention de participer à la grève et qui renonce à y prendre part en informe l'Autorité Territoriale par l'intermédiaire de son chef de service au plus tard 24 heures avant l'heure prévue de sa participation afin que celle-ci puisse prévoir son affectation ». Donc, c'est une intention qui peut être changée par la suite, mais pas au dernier moment, il faut prévoir un peu de temps afin d'organiser le travail des agents non-grévistes.

Ensuite, vous nous dites qu'il faudrait revenir à la table des négociations. J'insiste bien sur un point : il y a eu de nombreuses discussions, nourries, encore une fois, pour définir dans le cadre légal, ce qu'était le niveau de service minimum que nous souhaitons pour les secteurs d'activités identifiés. Je ne suis pas sûr qu'il était raisonnable d'obtenir un service minimum plus élevé, cela l'aurait rendu inapplicable. Je m'interroge sur les intentions de ceux qui défendaient un service minimum plus élevé. Il faut avoir en tête que les institutions sont faites pour pouvoir gérer des désaccords. Ce n'est pas parce qu'on travaille plus longtemps qu'on va être d'accord. Par exemple, cela fait des années que je vous dis qu'on a constaté que vous avez oublié une école, cela fait des années que vous nous répondez que non. Nous ne sommes pas d'accord sur ce point. Je ne suis pas sûr que si nous en parlons plus longtemps fasse que nous trouverons un accord. Il peut y avoir des désaccords durables, je prends cet exemple parmi d'autres. Les institutions, le cadre légal sont faits pour régler les désaccords. Les Représentants du personnel sont parfaitement fondés pour défendre la position qu'ils souhaitent. C'est leur droit, leur légitimité. Il se trouve que le législateur a défini le fait qu'il fallait un échange, qui a eu lieu de manière nourrie et approfondie, sur ce qu'était le service minimum. Ensuite, il revient au Conseil Municipal, et non aux Représentants du Personnel, de décider ou non de la mise en place du service minimum. C'est le Conseil Municipal qui a été élu pour pouvoir organiser et être responsable de la mise en œuvre du Service Public Municipal vis-à-vis de nos concitoyens. Chacun est libre de se positionner comme il le souhaite. Cependant, on ne peut pas dire, à la fois, que l'on veut défendre les parents et refuser de mettre en place les éléments permettant d'éviter de les mettre dans un embarras terrible. Chaque choix est légitime. Ce choix veut dire quelque chose sur vos priorités et sur ce que vous souhaitez soutenir ou pas en termes de mise en place d'un service minimum. C'est notre responsabilité en tant que Conseil Municipal, collectivement et évidemment, à chaque personne individuellement d'assumer le choix que nous faisons. Vous proposez que seule une catégorie de Brétignolais bénéficie de ce service minimum. C'est votre choix, ce n'est pas le nôtre. Certes, nous considérons que la situation de la crise sanitaire était une situation très particulière, il fallait éviter qu'il y ait trop de gens présents, éviter la contagion sur les sites, c'était un enjeu. Au moment où nous définissons le service minimum, ce n'est pas pour une situation de crise comme celle-là. Je crois que l'embarras des familles est valable même quand on n'est pas considéré comme étant en première ligne. Je me souviens que durant les débats de la crise sanitaire, toutes les professions culturelles avaient été légitimement meurtries de ne pas être considérées comme essentielles, faudrait-il les exclure du bénéfice du service minimum ? Personnellement, je ne le crois pas. En tout cas, ce n'est pas l'esprit de ce que nous portons. Encore une fois, chacun est légitime de faire son choix. Le vote de chacun dit là où sont les priorités. C'est ce que je voulais répondre après ce deuxième tour de discussions. Il y a déjà eu deux tours de discussions, nous allons maintenant passer au vote.

M. Steevy GUSTAVE : Vous avez raison, nous avons fait 3 écoles, Rosa Park, Aimé Césaire et Lucien Clause en nos deux mandats.

M. le Maire : Nous allons passer au vote. Vous avez pu vous exprimer. J'ouvre le vote sur la délibération n° 13 pour la mise en place de l'organisation de la continuité de certains services publics en période de grève. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur Christian CHAMPION, vous votez contre ou vous vous abstenez ?

M. Christian CHAMPION : Après réflexion, je m'abstiens. C'est un dialogue de sourds. J'étais syndicaliste pendant 40 ans, on ne fait pas la grève pour s'amuser, je vous le dis franchement.

M. le Maire : Personne ne considère que l'on fait la grève pour s'amuser. Je demandais juste une précision sur votre vote. J'ai bien noté que vous ne souhaitez pas voter pour la mise en place de l'organisation de la continuité de certains services publics en période de grève, que vous avez fait le choix de vous abstenir plutôt que de voter pour cette délibération. La délibération est à présent adoptée à la **majorité**. C'est un élément très important pour le Service Public Municipal de la Commune de Brétigny-sur-Orge.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ	
Abstentions :	6
Votes Contre :	0
Votes Pour :	27

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

14. Demande de subventions pour des travaux de restructuration de la cour de l'école Joliot-Curie

(Présentation du rapport par Monsieur Lahcène CHERFA)

M. le Maire : La parole est à Monsieur Lahcène CHERFA.

M. Lahcène CHERFA : Merci Monsieur le Maire. La Ville s'est engagée dans une politique de développement durable et de transition écologique ambitieuse. Dans ce cadre, plusieurs projets de travaux sont prévus, notamment la restructuration et la renaturation de la cour d'école Joliot-Curie, avec la mise en place d'un revêtement perméable aux eaux pluviales, la création d'espace végétalisé, la plantation d'arbres, la création d'une nouvelle aire de jeux. Ce projet est éligible à plusieurs dispositifs d'aides publiques portés par l'agence de L'eau-Seine Normandie au titre de la gestion locale des eaux pluviales et de la préservation de la ressource en eau de la région Île-de-France et du Conseil Départemental. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et autoriser le Maire ou son Représentant à déposer les dossiers de demande d'aides financières auprès de l'agence de l'eau de la région d'Île-de-France et du Conseil Départemental et de tout autre organisme au titre de ces travaux.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Madame Sandra AFONSO-MACHADO

Mme Sandra AFONSO-MACHADO : Merci Monsieur le Maire. Je vois que vous mettez « plantation d'arbres et création d'espace végétalisé ». Qui fera le suivi de ces arbres plantés puisque c'est une école ? Est-ce que c'est aussi le Service Municipal qui va s'en occuper ? Un

jeune arbre qui vient d'être planté pour qu'il puisse s'enraciner profondément a besoin d'énormément d'arrosages au départ. Je souligne que certains arbres sont en train de mourir alors qu'ils viennent d'être plantés, notamment dans les petits espaces. Je crois que ce sont des stagiaires au service des Espaces verts qui ont fait de petits espaces très sympathiques à Bois-Badeau, mais des arbres, arbustes sont déjà complètement desséchés. Y a-t-il un suivi ? Dans la ville, il y en a déjà beaucoup dans un état très asséché, c'est très dommage. Est-ce que ce sera comme ça à l'école ou y aura-t-il un suivi plus important ?

M. le Maire : Merci. Monsieur Lahcène CHERFA.

M. Lahcène CHERFA : Il y aura un suivi. Les arbres à planter et les espaces installés sur cet établissement seront suivis par les agents de la Commune. On est sur du domaine privé de la Commune, les écoles entrent dans ce cadre. Les espèces que vous avez citées concernent des projets proposés par des apprentis de la Maison des sorbiers. Les apprentis ont choisi des espèces peu gourmandes en eau. Elles vont potentiellement présenter une allure desséchée, mais qui ne nuit pas forcément à leur santé. Après, vous avez tout à fait raison, nous avons d'autres arbres qui périclitent un peu plus loin, il y a une attention particulière, tous ceux qui ne prennent pas seront remplacés à terme. Ce n'est pas évident d'avoir un suivi arbre par arbre. On va sectoriser un peu. Par moment, une plantation peut montrer des signes de faiblesse et repartir, ce n'est pas toujours le cas, mais ça peut arriver.

M. le Maire : Merci. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité.** Merci

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	32

M. GUSTAVE Steevy n'a pas pris part au Vote.

15. Demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe 2023 de l'Agence Nationale du Sport pour le Complexe Sportif ZAC Clause Bois-Badeau

(Présentation du rapport par Monsieur Lahcène CHERFA)

M. le Maire : La parole est à Monsieur Lahcène CHERFA.

M. Lahcène CHERFA : Merci. L'Agence Nationale du Sport consacre un budget aux équipements sportifs structurants et au matériel lourd du volet Développement des pratiques sportives pour tous. Une partie de ce budget est constituée par une enveloppe régionale de 3 750 000 euros pour les équipements structurants de niveau local consacrés à la construction et à la rénovation lourde des équipements structurants et à l'acquisition de matériel lourd destiné à la pratique fédérale. En l'espèce, la réalisation du complexe sportif au sein de la Zone d'Aménagement Concerté Clause Bois-Badeau est susceptible de répondre aux différents critères établis puisqu'elle contribuera notamment à accroître la pratique féminine et les conditions d'accueil des pratiquants. Il est donc proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer pour autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à déposer et à signer toute pièce s'y rapportant.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?
Unanimité. Merci

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

16. Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS pour le poste de transformation de courant électrique situé sur le lot DA61

(Présentation du rapport par Monsieur Lahcène CHERFA)

M. le Maire : Monsieur Lahcène CHERFA.

M. Lahcène CHERFA : Dans le cadre de la réalisation du Groupe Scolaire Claudie Haigneré, il est mis en œuvre un poste de transformation de courant électrique sur le lot DA61 comprenant les sections BD 326, 328 et 331 accueillant le groupe scolaire dont la Ville est propriétaire au titre de l'acte de vente du 12 juillet 2021. D'une superficie de 25,2 m², celui-ci bénéficiera au Groupe Scolaire ainsi qu'aux futures constructions au sein de la ZAC selon les opérations projetées par l'aménageur au titre du contrat de concession. Pour assurer la continuité de l'exploitation, la maintenance et les futurs raccordements, il est nécessaire de garantir à ENEDIS l'occupation du local, un droit de passage et un droit d'accès. En tant que propriétaire, la Ville s'engage à ne pas réaliser d'ouvrages, type plantation ou culture préjudiciable à l'établissement, à l'exploitation, à l'entretien et à la solidité de l'ouvrage sur et sous le tracé des canalisations électriques. La convention est conclue pour une durée des ouvrages, en l'espèce le groupe scolaire. Le montant de l'indemnité, en contrepartie des différents droits octroyés à ENEDIS, est de 0 euro. Il est donc proposé de procéder à une signature de la convention et de la représentation de la Ville auprès du notaire pour authentifier l'acte de publication au service de la publicité foncière. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?
Monsieur Steevy GUSTAVE.

M. Steevy GUSTAVE : C'est juste pour dire que nous voterons pour. Comme tout à l'heure, comme on parle d'école, pour rappeler ce que nous n'avons pas entendu. Nous avons mis en place trois écoles : Aimé Césaire, Lucien Clause et Rosa Park. Comme vous avez pris la parole pour un sujet qui ne regardait pas, je fais de même. C'est bien de rappeler qu'il y a eu 3 écoles en deux mandats.

M. le Maire : Merci. Je n'ai jamais contesté cela. Je dis juste que vous avez oublié une école, sinon, je n'ai aucun problème avec le fait que vous avez construit certaines écoles dans votre mandat précédent. J'ai juste rappelé que vous en aviez oublié une, c'est dommage. Nous allons passer au vote pour cette délibération. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?
Unanimité. Merci

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
------------------------------	--

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

17. Convention de fonds de concours passée entre Cœur d'Essonne Agglomération et la Commune de Brétigny-sur-Orge pour le financement d'aménagement de stationnements chemin du Vieux Pavé

(Présentation du rapport par Monsieur Lahcène CHERFA)

M. le Maire : La parole est à Monsieur Lahcène CHERFA.

M. Lahcène CHERFA : Le stationnement aux abords de la mosquée de Brétigny-sur-Orge est un enjeu absolument essentiel, tant pour le lieu de culte que pour le quartier. Depuis 2017, la mise à disposition provisoire d'un terrain par l'Intercommunalité auprès de l'Association culturelle des musulmans de la Ville permettait de répondre, au moins, partiellement aux besoins. Au cours de l'été 2022, l'Intercommunalité a vendu le terrain à une entreprise pour que s'y développe une activité économique. Après de nombreuses sollicitations de la Ville, une solution d'aménagement a pu être trouvée par l'Intercommunalité au titre de la compétence voirie exercée par ses soins au sein du bloc communal. Conformément à l'accord trouvé entre les deux Collectivités et au regard de l'enjeu essentiel pour la Commune, la Ville souhaite participer au financement de cet aménagement à hauteur de 50 %, pourcentage, maximal prévu par le code général des Collectivités Territoriales. Par conséquent, il est nécessaire de signer une convention de fonds de concours de ces travaux dont le coût total est estimé à 250 000 euros hors taxes. La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires. Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

M. le Maire : Merci. Je me réjouis qu'une solution soit enfin trouvée, car c'était une situation très compliquée à la fois pour celles et ceux qui se rendaient à la Mosquée et pour l'ensemble du quartier. Le stationnement en dehors d'espaces autorisés crée des difficultés pour le voisinage. Une fois que le parking provisoire n'était plus accessible, cela a aggravé ces difficultés. Une solution a pu être enfin trouvée, je m'en réjouis. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué à trouver une solution. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Monsieur Steevy GUSTAVE.

M. Steevy GUSTAVE : Nous nous en réjouissons nous aussi. C'est toujours mieux que rien, mais est-ce assez ? N'y a-t-il pas une autre solution ? C'est mon quartier et le vendredi soir, c'est assez bouché. Est-ce que ce parking et ces places de stationnement mises à disposition seront suffisants et est-ce que cela comblera ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une autre solution envisagée dans un futur proche ? Si oui, laquelle ?

M. le Maire : Pas d'autres interventions ? Deux choses à dire. La première, est-ce que ce sera assez ? Dans bien des cas, non. Nous le savons, pour un tel équipement, les fréquentations peuvent être très variables. Il y a des pics de fréquentation sur lesquels le nombre de places créées ne répondra pas à l'ensemble du besoin. Cela permet de recréer les capacités de stationnement mises en place dans le cadre de ce stationnement dit provisoire qui a été supprimé au moment où l'Agglomération a fait le choix de vendre la parcelle du parking provisoire à une société pour le développement économique. Cela recrée des conditions de stationnement accessibles auparavant. À cet endroit, les choses sont très contraintes en termes de places. Je ne fais que reprendre les mots de Monsieur le Sous-Préfet qui regrette vivement

que l'aménagement initial ait été prévu de cette manière-là. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Sous-Préfet. Au moment où le permis de construire de la mosquée a été accordé, la question du stationnement n'a pas été davantage anticipée. Effectivement, nous sommes dans une situation où il manquait des stationnements. C'est pour cela qu'au moment où la mosquée a été inaugurée, j'ai demandé à ce que des solutions soient mises en place par l'Agglomération qui a la compétence voirie. La particularité en plus, c'est que nous sommes à la limite de la Commune de Brétigny-sur-Orge et de l'autre côté de la rue, c'est la Commune de Saint-Michel. C'est pourquoi ce parking provisoire a pu être mis en place. Évidemment qu'il aurait été préférable que la question du stationnement soit mieux prévue, mieux anticipée, mieux planifiée au moment où le permis de construire a été accordé aux environs de 2008, 2009 ou 2010, en tout cas, je vérifierai la date. Monsieur le Sous-Préfet, qui est beaucoup intervenu sur le sujet, indiquait que cela posait problème qu'au moment de l'aménagement initial, ce point n'ait pas été traité. Maintenant, nous essayons de faire aussi bien que possible avec le parking provisoire que j'avais demandé à l'Agglomération et aujourd'hui la re-crédation de ces places disponibles.

Nous allons passer au vote sur ce fonds de concours. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité.** Merci

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

18. Déclassement par anticipation du domaine public communal et échange foncier avec la SORGEM au sein de la ZAC Clause Bois-Badeau

(Présentation du rapport par Monsieur Alain GIRARD)

M. le Maire : La parole est à Monsieur Alain GIRARD au titre de la compétence en urbanisme.

M. Alain GIRARD : Merci Monsieur le Maire. Ce rapport est nécessairement dense et précis, mais l'opération est simple. Ainsi, la Commune et la SORGEM échangent 902 m² sans transaction financière pour que la SORGEM permette le lancement des programmes PA2 et PA32. Il s'agit de deux programmes qui seront sur le front de parc. Madame DAENINCK nous avait posé la question lors de la commission des dates de livraison. Pour le PA2, ce sera en 2025. Pour le PA32, ce sera entre 2025 et 2027. La fourchette est assez large parce que le promoteur n'a pas encore été désigné. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ? Madame Sylvie DAENINCK.

Mme Sylvie DAENINCK : Merci Monsieur Alain GIRARD. Vous montrez que je suis assidue et que je travaille à vos côtés en toute intelligence, très calmement et sans rappeler des faits antérieurs. Je vous remercie pour les précisions.

M. le Maire : Merci. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. 8 abstentions, je ne sais pas combien de pouvoirs vous avez.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ	
Abstentions :	8

Votes Contre :	0
Votes Pour :	27

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

19. Report du classement du réseau de chaleur de l'écoquartier Clause Bois-Badeau —Détermination des périmètres de développement prioritaire

(Présentation du rapport par Monsieur Alain GIRARD)

M. le Maire : La parole est à Monsieur Alain GIRARD.

M. Alain GIRARD : Merci, Monsieur le Maire. La Commune de Brétigny-sur-Orge est autorité et organisatrice du Service Public de Production et Distribution d'énergie calorifique sur l'écoquartier Clause Bois-Badeau. Ce réseau de chaleur s'inscrit dans le cadre des politiques locales en faveur du développement durable. Le classement permet de rendre obligatoire le raccordement au réseau de chaleur pour les bâtiments neufs ou faisant l'objet de travaux de rénovation importants qui sont implantés dans des zones préalablement identifiées, appelées Zones de Développement Prioritaires. Ainsi, au sein de ces zones, l'obligation de raccordement constitue le principe qui s'impose, le non-raccordement est alors l'exception. C'est la phrase importante de ce rapport. Afin de favoriser le développement des énergies renouvelables et accélérer le processus de transition énergétique des territoires sur la trajectoire de décarbonation, la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie optimale et son décret d'application du 26 avril 2022 ont institué le principe du classement automatique des réseaux de chaleur constitutifs d'un Service Public dès lors qu'ils remplissent les critères d'éligibilité. Un arrêté du ministère chargé de l'Énergie détermine ensuite chaque année des réseaux qui satisfont aux critères d'éligibilité. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 26 avril 2022, ces réseaux sont classés de plein droit selon des modalités prévues par défaut, sauf des débats récents adoptés avant le 1^{er} juillet 2023. La situation du réseau de chaleur de l'écoquartier Clause Bois-Badeau concédé à OROBIA fait partie des réseaux listés par l'arrêté du 26 avril 2022. Par conséquent, la Commune peut délibérer sur les règles applicables au classement ou ne pas délibérer et laisser les modalités par défaut s'appliquer. En l'espèce, la Commune, qui a engagé un schéma directeur, puis effectué un travail de fond avec OROBIA en vue de proposer une structure tarifaire à leurs abonnés, souhaite délibérer sur le classement du réseau de chaleur pour prendre en compte les spécificités brétignolaises plus favorables aux habitants que les dispositions standards et définir ainsi les modalités appropriées pour la Commune. Le Conseil Municipal est invité à délibérer. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Madame Sandra AFONSO-MACHADO puis Madame Sylvie DAENINCK.

Mme Sandra AFONSO-MACHADO : Merci, Monsieur le Maire. Sur cette délibération d'OROBIA, plusieurs questions m'ont été remontées par des habitants depuis un petit moment. Concernant les schémas directeurs effectués en travail de fond avec OROBIA, est-il vrai qu'une réunion s'est tenue en septembre avec l'urbanisme au cours duquel Monsieur le Maire aurait signé un accord de confidentialité avec OROBIA ? Je pose juste la question. Si c'est le cas, pourquoi n'a-t-il pas été proposé aux habitants ? Que contient cet accord ? Les habitants peuvent-ils en connaître les modalités ? Une autre question à propos du mètre cube d'eau facturé que vous avez évoqué dans le magazine Paroles, est-ce que c'est Cœur d'Essonne qui facture directement aux syndics et aux différents bailleurs de la ville ? Ou est-ce que Cœur

d'Essonne facture à la Mairie laquelle refacture aux syndics et aux différentes copropriétés ? Si oui, pouvez-vous nous communiquer le tarif exact facturé s'il vous plaît ? Merci.

M. le Maire : Je ne sais pas exactement à quoi vous faites référence sur la réunion de septembre où une clause de confidentialité aurait été évoquée. Ce que je peux vous dire, c'est que la seule confidentialité évoquée est celle au moment des secrets de la médiation, quand nous étions dans une procédure de médiation dont le principe a été évoqué devant ce Conseil. Nous travaillons avec un médiateur et des discussions sont menées. Nous avons abouti à un protocole d'accord qui a été présenté in extenso au Conseil Municipal, voté et adopté par ce même Conseil Municipal, qui m'a autorisé à signer au nom de la Commune ce protocole d'accord. Il n'existe pas d'autres éléments confidentiels ou engagements entre la Commune et OROBIA que ce qui est inclus dans le protocole d'accord qui, rappelons-le, a permis de sortir par le haut de longues années de désaccord et de procédures par rapport à la situation dans laquelle nous étions initialement, en lien avec le protocole d'accord précédent qui avait été signé avant que nous soyons en responsabilité. Ce protocole d'accord est la seule chose qui nous lie à OROBIA. Il n'y a pas d'autre élément qui nous engage. C'est la Commune, OROBIA et la SORGEM en tant que concessionnaire qui aménage. C'est un protocole tripartite. Ensuite, sur la question de l'eau, la Commune n'intervient pas. C'est la régie Cœur d'Essonne qui facture directement aux abonnés. Cela peut dépendre des situations, mais généralement, ce sont les résidents en direct. La Commune n'est pas intermédiaire entre la régie d'eau et le client final. Nous avons mis en place un tarif proportionnel pour que les premiers mètres cubes coûtent moins chers pour avoir un tarif plus modeste au départ et pour inciter à une certaine sobriété dans la consommation. Je trouve cela sain quand on consomme beaucoup plus, qu'on paie un peu plus cher. Je crois que cela fait partie des points demandés par Monsieur le Président de la République pour être pris en compte dans les mesures pouvant être mises en œuvre au niveau national. Je ne vais pas trop m'avancer là-dessus, mais cela fait quelque temps que la décision a été prise.

Veillez m'excuser, Madame DAENINCK. J'ai répondu immédiatement à la question de Madame Sandra AFONSO-MACHADO sans écouter la vôtre au préalable.

Mme Sylvie DAENINCK : J'allais vous faire des compliments. J'allais vous dire qu'à la commission, Monsieur Alain GIRARD a expliqué que le travail qui se faisait entre la Commune et OROBIA était dans l'intérêt des Brétignolais. On a de plus en plus de personnes qui adhèrent au principe de chauffe avec ce système d'exception, notamment pour les particuliers pour qui ce serait compliqué de faire arriver la source de chaleur dans leur pavillon. J'allais vous dire que nous allons voter pour.

M. le Maire : Pardonnez-moi. Je me réjouis que vous votiez pour. Je vous présente une nouvelle fois mes plus plates excuses de ne pas vous avoir vu et d'avoir répondu trop vite, pris par l'élan de la 1^{re} question. J'accueille avec bonheur l'observation, la remarque et le compliment de votre intervention. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité.** Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

20. Appel à projets « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) 2023/2024

(Présentation du rapport par Madame Christiane LECOUSTEY)

M. le Maire : La parole est à Madame Christiane LECOUSTEY.

Mme Christiane LECOUSTEY : Merci. Bonsoir à tous. Vous êtes habitués au CLAS. Ce Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité désigne l'ensemble des actions en appui des programmes de l'Éducation nationale visant à offrir des ressources dont les élèves ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Des stratégies diversifiées l'accompagnent : l'accompagnement à la scolarité vise à aider les enfants et les adolescents à acquérir de nouvelles méthodes et relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir, d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants. Au niveau des publics visés, le CLAS s'adresse aux élèves des classes élémentaires. Les actions sont ouvertes à tous. Pour mémoire, quelques chiffres, cette année, il y a eu 138 enfants de 6 à 11 ans de 9 écoles par rapport à l'an dernier où il y avait 90 enfants pour ce CLAS. Les modalités de la mise en place du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ont conduit à l'élaboration d'une convention d'objectifs et de financement. Le projet CLAS doit obligatoirement développer de manière cumulative 4 axes d'objectifs d'interventions :

- Un axe en direction des enfants et des jeunes.
- Un axe auprès des parents.
- Un axe de concertation et de coordination avec les établissements scolaires.
- Un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

Le CLAS se déroule sur trois sites : l'espace Mandela, le centre Lafontaine et l'école Louise Michel. Le CLAS a lieu 4 soirs par semaine de 16h30 à 18h15. Les partenariats. Le CLAS est en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Département de l'Essonne, l'Éducation nationale, l'Académie de Versailles, les services décentralisés de l'État et les services de la Ville. Pour l'année 2023-2024, le CLAS bénéficie de la subvention CAF de 50 000 euros, le Conseil Départemental de 5 000 euros et de l'État pour 7 000 euros. Pour répondre à l'appel à projets et solliciter une subvention en lien avec ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à solliciter les subventions du CLAS. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup, Madame Christiane LECOUSTEY, pour la présentation de ce beau dispositif qu'est le CLAS. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Madame Sylvie DAENINCK.

Mme Sylvie DAENINCK : Il est évident que nous pouvons que féliciter les personnes qui occupent les postes auprès des enfants. Cette augmentation est très importante pour des enfants qui n'ont pas la possibilité de payer l'étude, d'avoir des parents auprès d'eux pour les encadrer. Cette augmentation se voit sur toutes les écoles, à différents degrés, mais c'est positif. C'est un procédé existant depuis fort longtemps dans l'objectif d'aider la population. Vous voyez que l'on est capable de vous féliciter et de vous dire que les services ont bien travaillé au service de la population et de ceux qui en ont le plus besoin. Nous voterons pour.

M. le Maire : Merci pour cela. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité**. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

21. Attribution d'une subvention sur projet pour la coopérative scolaire de l'école Langevin-Wallon

(Présentation du rapport par Monsieur BÉTRANCOURT Mathieu)

M. le Maire : La parole est à Monsieur BÉTRANCOURT.

M. BÉTRANCOURT Mathieu : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire de l'école Langevin-Wallon qui avait déposé deux projets à la Commission Projet d'école en novembre 2022. L'un de ces projets n'avait pas pu se réaliser pour un problème de prestataire. Un autre prestataire a depuis été trouvé et le projet a été réalisé. Nous vous demandons de valider le versement de 348 euros en soutien à cette action. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci beaucoup pour cette présentation. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité.** Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

22. Approbation du dispositif d'appel à projets « Tickets-Loisirs » au titre de l'année 2023

(Présentation du rapport par Monsieur Lahcène CHERFA)

M. le Maire : La parole est à Monsieur Lahcène CHERFA

M. Lahcène CHERFA : Merci. Dans le cadre du dispositif d'appel à projets « Tickets-Loisirs » proposé par la Région, la Ville sollicite comme chaque année, l'obtention de tickets pour permettre aux jeunes âgés de 11 à 17 ans de bénéficier d'entrées gratuites sur l'ensemble des bases nautiques appelées Île de loisirs d'Île-de-France. À travers ce dispositif, la Région mène une politique volontariste de développement de l'accès aux loisirs et aux vacances pour les Franciliens qui en sont privés. Les tickets-loisirs permettent d'accéder à différentes activités sportives comme les baignades, l'accrobranche, le canoë, le windsurf ou la planche à voile. Les objectifs sont notamment de réaffirmer la vocation sociale des Îles de loisirs, de favoriser le développement des activités sportives et de loisirs sur leur dimension éducative et sociale, d'encourager la pratique sportive féminine et celle des personnes en situation de handicap et favoriser le tourisme de proximité. Les Tickets-loisirs d'une valeur de 6 euros sont utilisables sur les 12 îles de loisirs de la région jusqu'au 31 décembre 2023. Au titre de l'année 2022, le Service Jeunesse avait reçu 416 tickets-loisirs. Cela a permis d'organiser 5 sorties baignades et des activités nautiques sur les différentes bases de loisirs pour 124 jeunes issus des différents quartiers de la Ville. Au titre de l'année 2023, le Service de la Jeunesse souhaite solliciter 500 Tickets-Loisirs pour organiser 7 à 8 sorties pour des groupes de jeunes de 24 à 32 ans afin de favoriser des moments de découverte et de loisirs pour de jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances et de renforcer la notion de vivre ensemble et de partager sur des moments de détente et de loisirs. Dans le cadre du développement de sa politique éducative en direction de la jeunesse, la Ville de Brétigny-sur-Orge répond à l'ensemble des critères fixés

et peut bénéficier de ce dispositif pour prétendre à l'obtention des tickets. Considérant les intérêts financiers et sociaux de ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les termes du dispositif d'appel à projets au titre de l'année 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

M. le Maire : Merci beaucoup pour cette présentation. C'est un dispositif que nous utilisons année après année tant il est utile pour les jeunes Brétignolais. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Madame Sylvie DAENINCK.

Mme Sylvie DAENINCK : Une question technique : sur nos papiers dans le Conseil Municipal, il est marqué question 23 alors que c'est marqué question 22 dans la table des matières. Ce n'est rien, une petite erreur administrative. Je n'ai pas eu d'amnésie par rapport à l'école, à tout cela. Ces tickets existent depuis longtemps et nous ne pouvons que nous en féliciter. Je n'ai pas oublié que j'ai été adjointe au Maire à la Jeunesse et que c'était quelque chose qui comptait énormément pour les jeunes de pouvoir partir dans les bases de loisirs. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Il est évident que nous voterons pour.

M. le Maire : Je m'en réjouis. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité.** Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

23. Attribution d'une subvention sur projet pour l'Association « Bouger Ensemble »

(Présentation du rapport par Madame Sandrine CHRÉTIEN)

M. le Maire : La parole est à Madame Sandrine CHRÉTIEN.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Bonsoir à toutes et à tous. Merci Monsieur le Maire. Créée en novembre 2022, l'Association Bouger Ensemble regroupe plus d'une quarantaine d'adhérents et 6 bénévoles. Très dynamique, l'association propose déjà de participer aux projets d'animation de la Ville et notamment par la tenue d'ateliers lors de guinguettes prévues en juillet 2023. La demande de subvention sur projet déposée par l'association Bouger Ensemble correspond à une demande de soutien au démarrage de l'association. La Commission a décidé d'allouer une subvention de 148,76 euros. Il est prévu dans les cas particuliers de versement de subvention sur projet que celle-ci puisse être versée en une seule fois si la demande de subvention est postérieure à la réalisation du projet et si l'association est en mesure de présenter la totalité des factures et un bilan financier. L'association ayant présenté ces documents, la subvention sera versée en une seule fois. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer. Merci

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Unanimité.** Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

QUESTIONS ORALES

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : L'ordre du jour de notre Conseil Municipal est épuisé. Nous n'avons pas reçu de questions orales qui, comme vous le savez, doivent être envoyées par écrit. Y a-t-il des questions diverses ? Nous avons Madame Sylvie DAENINCK et Madame Sandra AFONSO-MACHADO.

Mme Sylvie DAENINCK : Différents incidents autour du parc ou dans le parc du Bois-Badeau ont été constatés par des riverains. Ma question est la suivante : y a-t-il une réglementation pour l'utilisation de barbecue dans le parc, étant donné que plusieurs personnes ont constaté des rassemblements de famille ou de groupes d'amis autour de barbecue, avec de la musique un peu forte, donc des nuisances. Il s'avère qu'il y a des sortes de roues arrière, je ne sais pas comment ça s'appelle, cela fait longtemps que je n'en fais plus, avec des scooters sur la route, parfois sans le port du casque. Ces faits ont également été constatés dans la Moinerie. Je tiens à signaler que ces incidents existaient bien avant les incidents constatés hier et aujourd'hui. Les riverains se posent des questions : est-ce qu'il existe une réglementation ou pas sur l'utilisation de barbecue dans ce parc ? D'autre part, pourriez-vous nous éclairer sur le parking en face de la Maison de Santé qui devait être fait. Il y a des bruits qui courent évoquant un bâtiment de six étages qui serait bâti sur cet emplacement, j'espère que vous n'avez pas oublié votre promesse, car normalement, c'était pour la patientèle. On peut noter l'aberration du 20 min devant le cabinet médical : qui a la chance de ne rester que 20 min dans un cabinet médical ou chez un dentiste ? Je ne sais pas, quelqu'un qui ne doit pas y aller souvent. C'est compliqué de se garer pour aller voir son médecin dans la maison de santé. Le bruit court : maison sur [inaudible] ou maison qui serait liée à une prise en charge psychiatrique. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ? On a eu des riverains ayant un pavillon à côté qui voient mal arriver un immeuble de 6 étages sous leurs fenêtres. Merci.

M. le Maire : Merci. Madame Sandra AFONSO-MACHADO.

Mme Sandra AFONSO-MACHADO : Merci Monsieur le Maire. Je vous demande pardon à l'avance pour mes interventions à venir. J'ai été interpellé par une habitante. Si cela ne vous dérange pas, je verrai directement ce point avec Monsieur Alain GIRARD parce que c'est une question de propriété autour de Maison Neuve. Je pense qu'on peut épargner cela au Conseil Municipal. Il y a une question sur les antennes relais lorsqu'une demande de pose d'antenne relais dans la ville est déposée. Il y a eu différentes réunions et beaucoup d'inquiétudes pour certaines copropriétés qui ont été contactées par Bouygues et autres opérateurs pour poser des antennes relais dans les copropriétés. Y a-t-il une réglementation (je l'ai lu) sur une distance à respecter de 300 m pour les bâtiments et habitations sensibles, 100 m en zone urbaine, que les opérateurs doivent déposer en Mairie une demande d'autorisation d'urbanisme et que cela est soumis à déclaration préalable. Est-il possible que la Municipalité avertisse les habitants quand il y a une demande de pose d'antennes relais quelque part ? Les habitants proches de ces antennes relais voudraient être informés et débattre avec vous de l'utilité ou non et de l'inquiétude qu'ils peuvent avoir ? Est-ce que les distances avec les écoles, les lieux sensibles sont-elles bien respectées ? Avez-vous les moyens de bien le vérifier ? Mon autre question concerne les pigeons. Dans le magazine Paroles du mois de mai, vous avez mis un

article sur la prolifération des pigeons. Je vous remercie d'avoir mentionné qu'historiquement, ils étaient liés à l'humain, ils ne sont pas arrivés par hasard. On les a élevés pour être des messages, notamment durant la Première Guerre mondiale et qu'ensuite, on les a lâchement abandonnés dans la nature. Ils ont dû se débrouiller par eux-mêmes, d'où la prolifération actuelle. Vous marquez : « De son côté la Ville agit pour réguler la population de pigeons sur son territoire en organisant des campagnes d'effarouchement ». Nous avons eu un débat sur cette campagne, car j'ai rappelé que faire intervenir des fauconniers ne relève pas de la cause animale, bien au contraire. « La dernière action réalisée en 2022 a permis la capture de 208 oiseaux ». C'est le terme de « capture » qui m'interpelle. On a capturé 208 oiseaux : où sont-ils ? Pourquoi ? Je rappelle que capturer des oiseaux, c'est comme les chats errants. Vous avez un site avec chats errants, vous les prenez, vous les euthanasiez, vous aurez encore des chats errants jusqu'à la fin. La seule solution, c'est de stériliser, d'avoir un point de nourrissage pour maintenir une population équilibrée. C'est pareil pour les pigeons : vous les effarouchez, vous les faites capturer par des sociétés qui, je vous explique, posent des captures avec appât, des pièges. Les pigeons rentrent et on les laisse mourir de faim, voire on les gaze avec du gaz. C'est une mort étouffante, cruelle, atroce que je ne souhaite à personne. Ces sociétés vous diront qu'ils leur ont donné de la nourriture, qu'ils ont été mignons avec eux durant 8 jours, puis ils les ont relâchés dans la nature. C'est faux. Des associations, telles que l'association PAZ, qui s'intéressent à ce problème et qui peuvent intervenir. Avant leur intervention, j'aimerais savoir si vous avez la certitude que ces oiseaux capturés vont bien ? Pourquoi les capturer puisqu'ensuite ils vont se reproduire ? La seule solution, c'est un pigeonnier. Certes, c'est un budget, c'est de l'argent, mais c'est ainsi quand on veut faire une transition écologique, de la biodiversité et agir pour la cause animale. Je rappelle que dans ce Conseil, il y a une Conseillère municipale à la cause animale et qu'il faut s'en tenir à certaines règles. À savoir, on ne capture pas, on ne tue pas les pigeons. On enlève les œufs quand ils pondent et on met des leurres. Les pigeons continuent de couver, mais il n'y en aura pas d'autres. On met des graines stérilisantes, un pigeonnier et comme ça, il n'y a plus de problème pour les gens qui ont des nuisances avec les pigeons. Il faut voir les pigeons en centre-ville. Ils sont sur des balcons, à une patte, il y a des filets partout, ils se prennent les pattes dedans, c'est n'importe quoi, car ils ont peur d'aller dans les arbres, car ils ont vu des faucons. Je suis sensible sur le sujet, pardonnez-moi mon émotion. Monsieur le Maire, auriez-vous le courage politique de demander le financement d'un pigeonnier (je sais, ça coûte de l'argent) au Département, à l'Île-de-France, au National, à qui vous voulez ? Faites quelque chose, par pitié dites-moi que ces pigeons vont bien. Merci.

M. le Maire : Concernant la réglementation pour faire des barbecues dans les parcs, c'est interdit. La police municipale intervient souvent. Une réglementation, un cadre existe. Ce n'est pas autorisé. Nous le savons, il y a toujours des sujets avec les personnes qui ne respectent pas un certain nombre de règles. C'est le cas pour les barbecues. C'est pour cela que nous avons une Police municipale et que nous avons renforcé les effectifs. Dans les règles qui ne sont pas toujours respectées, c'est la question aussi des roues arrière. Il y en a de deux catégories : celles sur les vélos, qui sont contraires aux règles, mais moi-même, quand je croise un adolescent en roue arrière, je lui demande d'être prudent, mais je ne dis pas que c'est compliqué. C'est un peu différent en scooter, moto où de manière générale, beaucoup de personnes roulent sans respecter le Code de la route, roue arrière, vitesse, bruit, de rodéos. Vous savez à quel point c'est un sujet compliqué pour la capacité d'intervention. Les forces de l'ordre sont prudentes sur ces points : il y a une doctrine d'intervention disant qu'il ne faut pas poursuivre quelqu'un en moto, car cela peut créer des dangers et quand il y a des accidents, cela peut se traduire par une émotion collective pouvant conduire à des troubles à l'ordre public plus grave. Là aussi, il y a une réglementation. Un travail est mené avec les images de vidéo protection pour des questions d'immatriculation. J'en ai parlé récemment avec Monsieur le Préfet qui parlait de pistes de réflexion, sur lesquelles je ne m'étendrais pas à ce stade. On

essaie de faire au mieux sur ce sujet compliqué où il n'y aura pas de réponse simple, mais cela aussi est interdit. Madame Sylvie DAENINCK

Mme Sylvie DAENINCK : Y a-t-il des panneaux qui indiquent que les barbecues sont interdits ? Je ne crois pas. Il serait plus facile pour les promeneurs et leurs enfants qui jouent sur l'herbe, face à de tels rassemblements, de dire qu'il y a un panneau et que c'est interdit.

M. le Maire : Oui. Je suis d'accord avec vous. Je crois qu'il y a quelque part le règlement à l'entrée du parc, mais il n'est pas immédiatement accessible. Ça se regarde. La difficulté à laquelle on est confronté, c'est qu'on a l'impression qu'il faudrait mettre des panneaux partout, ce qui n'est pas très joli dans un parc. Néanmoins, face à un sujet aussi spécifique, ça se tente. Franchement, quand la Police municipale intervient, souvent ce sont des personnes qui avaient en tête que ce n'était pas autorisé, mais cela peut se tester. Je pense que c'est une bonne idée. Je ne crois pas que ce soit le cas récemment, mais il y a quelque temps, nous étions confrontés à des personnes qui arrachaient les lattes en bois pour mettre du combustible dans leur barbecue. Ce n'était pas un panneau qui était nécessaire, mais on va tester le panneau. Est-ce que ce sera spécifiquement sur les barbecues ou sur les quelques bonnes pratiques d'usage du parc en amont ? Il faut qu'on révise ce point. C'est une piste intéressante. Pour ce qui est prévu face à la Maison de Santé, plusieurs choses. Actuellement, ce qui est prévu dans le programme de la ZAC, ce n'est pas du stationnement juste en face. C'est un parking provisoire. Dans la durée, ce qui doit répondre à un besoin de stationnement plus important, l'aménagement du stationnement en lien avec l'équipement sportif. Les horaires d'utilisation de la Maison de santé, plutôt en journée, et ceux de l'utilisation de l'équipement sportif permettent de mutualiser les places de stationnement pour éviter d'artificialiser les sols. Il y avait un parking provisoire mis en place sur une parcelle qui a vocation à être aménagée avec une construction à cet endroit. Dans les discussions avec la SORGEM, nous avons été attentifs au fait qu'au moment où cette parcelle est aménagée, il y ait une re-création en aménageant les rues alentour d'un nombre identique de places par rapport à l'existant sur le parking provisoire. Ce n'est pas quelque chose qui répond à l'ensemble des besoins de la Maison de Santé, on sait que ce n'est pas suffisant à ce stade, mais la réalisation de stationnements en lien avec l'équipement sportif, c'est de la cocréation du nombre de stationnements sur le parking provisoire et dans les aménagements des rues avoisinantes. Ensuite, le projet prévu en face est en lien avec les Amis de l'Atelier pour du logement inclusif pour de l'accueil de personnes atteintes de troubles autistiques, mais en mesure de vivre dans un cadre urbain avec un accompagnement. C'est un projet non définitif, pas encore officiel, il est en cours de préparation. Les discussions avec l'opérateur sont toujours en cours pour l'équilibre économique de leur opération. Les sujets auxquels nous faisons face pour un certain nombre de bâtiments municipaux, ce sont aussi des sujets auxquels ils font face en matière d'équilibre de coût de la construction. C'est pourquoi il n'y a pas encore eu de question officielle, le projet n'est pas encore finalisé, acté. Prenons-le pour ce que c'est : une réflexion avancée, en cours, mais qui n'est pas encore définitivement validée. À ce stade, ce qui est prévu, si le projet va jusqu'à son terme, sauf erreur, c'est un bâtiment R+3, une forme urbaine qui est tout à fait compatible avec ce qu'il y a aux alentours. On n'est pas sur du R+6.

Mme Sylvie DAENINCK : J'entends bien qu'il faut mutualiser les parkings et que c'est très bien d'avoir pensé au parking du complexe sportif, mais quand on va à la Maison de santé, pour des personnes âgées, ce n'est pas évident quand le parking est un peu loin. Dans l'aménagement de la rue avant, quand on arrive de Langevin-Wallon, ceux qui y stationnent vont à la gare, il y a peu de places, voire pas de place. Je suis pour la mutualisation du parking, mais il faut penser aux personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas se garer trop loin de la maison médicale. Merci.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres points à ajouter ? Je propose de revenir au cadre normal, vous intervenez et je vous réponds, ce qui est parfaitement légitime, mais c'est pour éviter de faire durer éternellement cette séquence-là. Je voudrais juste insister sur ce point : le parking de l'équipement sportif ne sera pas loin de la Maison Médicale. Cela fait partie des points des aménagements prévus de ce parking, il va y avoir une sortie à proximité afin que le trajet à pied soit relativement restreint. Ensuite, nous devons réfléchir à la réglementation. Nous avons un sujet, car la gare de Brétigny-sur-Orge est une gare de rabattement et donc, toujours un sujet avec le fait que des gens qui s'y rendent pour prendre le train et qui veulent se garer. Nous sommes donc attentifs à la réglementation. C'est un élément important dans les réflexions que nous pouvons avoir sur le fonctionnement à venir du stationnement de l'équipement sportif. Néanmoins, dans la période actuelle, j'insiste sur le fait que face aux enjeux écologiques qui sont les nôtres, face au besoin d'éviter d'artificialiser de manière trop importante les sols, face au fait de laisser autant que possible des espaces de pleine terre pour permettre l'infiltration de l'eau et que la biodiversité puisse être également présente au sein de la Commune, il faut être attentif à ne pas multiplier les nappes de stationnement. Cela fait partie des points pour lesquels nous chercherons toujours des solutions de ce type en prenant en compte le fait que le stationnement ne soit pas trop éloigné de la maison médicale, c'est bien notre intention. Le fait qu'il y ait un stationnement de rabattement vis-à-vis de la gare est toujours un point de vigilance dans le bon fonctionnement du quartier, avec la présence nécessaire de la Police. J'ai oublié de répondre sur un point : les places 20 min sont pour de la dépose, juste pour cela. Cela fait partie des points remontés par certains. Nous n'avons aucun problème sur le fait de dire qu'on passe sur une durée plus longue, car personne n' imagine qu'un rendez-vous médical puisse avoir lieu en 20 min. En revanche, le besoin de dépose avait été identifié afin d'assurer une certaine rotation. C'est toujours le sujet : comment optimiser l'usage des places.

Sur la question des antennes relais, nous avons défini un cadre, aussi prudemment que possible, sur le sujet. Nous avons inclus dans la modification du PLU, l'obligation de déposer une déclaration préalable pour les antennes relais. La loi vise à faciliter leur installation et à limiter, assez significativement, la capacité des communes à refuser une installation. Nous n'avons pas la capacité de refuser sous couvert du principe de précaution, par exemple. Concrètement, nous utilisons tout un ensemble de règles à notre disposition pour demander des simulations systématiques sur l'impact de ces demandes. Les résultats de ces simulations sont publics et accessibles sur le site de la Commune. Nous incitons les opérateurs à créer les conditions de mutualisation des antennes relais. Nous devons trouver le bon équilibre entre le besoin des antennes relais pour le bon fonctionnement des réseaux téléphoniques et éviter la multiplication des antennes relais avec toutes les interrogations que cela soulève. En tout cas, nous utilisons tous les moyens que la réglementation met à notre disposition pour être le plus prudents possible, poser des questions, demander des simulations et essayer de mutualiser.

Sur la question des pigeons, c'est un point sur lequel je sais que nous ne sommes pas tout à fait d'accord. Vous m'aviez déjà alerté sur la question des effaroucheurs. C'est un sujet compliqué, car nous cherchons les différentes pistes pour régler au mieux la situation. Nous avons mené des campagnes pour inciter les habitants à éviter de nourrir les pigeons parce que ça favorise leur prolifération, qui est un problème dans la Commune. Les retours que nous avons des pigeoniers contraceptifs sont très mitigés, vous avez rappelé qu'ils ont un coût non négligeable, alors que les retours ne sont pas très satisfaisants. Pour l'instant, ce n'est pas la solution considérée comme la meilleure dans notre analyse, ce n'est pas optimal. Néanmoins, en termes de bon fonctionnement de la Commune, nous ne pouvons pas avoir autant de pigeons, qui constituent aussi un certain nombre de nuisances pour les habitants et les équipements. On envisage un certain nombre de pistes d'actions. Pour l'instant, la bonne

solution n'a pas encore été trouvée. C'est ce que je pouvais indiquer en termes de réponses à vos questions évoquées.

La séance est levée.

Merci à toutes et à tous d'avoir siégé au sein de notre Conseil et merci à celles et ceux qui ont assisté à nos travaux.

La séance est levée à 23 heures 40.

Nicolas MÉARY
Maire de Brétigny-sur-Orge
Vice-Président du Conseil Départemental

Cécilia FOULON
Secrétaire de séance



A handwritten blue signature, consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes, representing the signature of Cécilia Foulon.